

# Bilan 2023 CPTS Nord Aveyron

Le bilan d'activité complet est téléchargeable sur la page d'accueil du site internet de la CPTS : <https://cpts-nord-aveyron.fr/>



## Mission 1 : Amélioration de l'accès aux soins

### ■ Faciliter l'accès à un Médecin traitant (MT)

Indicateurs :

- **Part des patients âgés de 17 ans et plus sans MT 2023** (au 01/01/2024): **11,4%**  
(objectif ACI 2023 : 12,5%)  
Valeur 2022 : 11,64%, valeur 2021 ajustée : 14,40%, et valeur 2020 : 13,5%
- **Part des patients en ALD sans MT 2023** (au 01/01/2024): **3,7%**  
(objectif ACI 2023 : 4,5%)  
Valeur 2022 : 3,82%, valeur 2021 ajustée : 5,77%, et valeur 2020 : 9%
- **Part des patients de 70 ans et plus sans MT 2023** (au 01/01/2024) : **5,1%**  
(objectif ACI 2023 : 7%)  
Valeur 2022 : 5,72%, valeur 2021 ajustée : 8,66%, et valeur 2020 : 10,7%



Actions engagées :

- Plan CPAM « Patients en ALD sans Médecin traitant » :
  - participation de la CPTS-NA aux réunions du Comité de Pilotage organisées par la CPAM le 13/06/23 et le 21/12/23
  - présentation du plan d'action au Conseil d'Administration de la CPTS-NA du 20/12/23.
- Poursuite de la campagne d'affichage par la CPTS-NA de l'affiche « Médecin traitant » avec le soutien des collectivités et des associations de patients :
  - support papier (affiches et flyers) dans les pharmacies, maisons de santé et cabinets du territoire, collectivités, MSD/TAS, autres partenaires locaux
  - Site Internet de la CPTS-NA (<https://cpts-nord-aveyron.fr/les-projets-de-la-cpts/> Axe 1 : Accès aux soins) et Publication Facebook 22/09/23
  - présentations systématiques du dispositif au cours des différentes réunions partenariales (Maison des Solidarités, Communautés des Communes dont Animateur de Convention

**AVEZ-VOUS BIEN DÉCLARÉ VOTRE MÉDECIN COMME MÉDECIN TRAITANT ? PARLEZ-EN AVEC LUI !**

Des difficultés ? Consultez l'annuaire en ligne : <https://annuaire.cpts-nord-aveyron.fr/> ou appelez le : 05 65 47 97 77

**POURQUOI CHOISIR UN MÉDECIN TRAITANT ?**

- Vous êtes mieux remboursé
  - Vos consultations sont remboursées par l'Assurance Maladie à hauteur de 70%
- Vous êtes mieux suivi
  - Votre médecin traitant est votre 1er interlocuteur pour votre santé
  - Il vous oriente dans le parcours de soins coordonnés
  - Il connaît et gère votre dossier médical
  - Il peut établir le protocole de soins que vous suivrez si vous êtes atteint d'une longue maladie

La déclaration se fait en ligne lors d'une consultation sur le médecin traitant par la transmission à l'Assurance Maladie.

Une fois votre médecin traitant déclaré, pensez à mettre à jour votre carte vitale en pharmacie.

Territoriale Globale, Club de l'Insertion...) + au sein de chaque Maison de Santé.

- Actualisation de l'annuaire des médecins du territoire sur le site internet de la CPTS : <https://cpts-nord-aveyron.fr/annuaire-de-sante/>
- Vérification systématique de la déclaration MT lors des journées de prévention organisées au sein des MSP
- « Mission Accompagnement aux Soins » CPAM :
  - présentation du dispositif à l'ensemble des adhérents lors de l'Assemblée Générale annuelle du 25/03/23 + mailing à l'ensemble des professionnels et des partenaires de la CPTS-NA le 24/04/23 + article Newsletter de Juin 23
  - présentations systématiques du dispositif au cours des différentes réunions partenariales (Maison des Solidarités, Communautés des Communes dont Animateurs de Convention Territoriale Globale, Club de l'Insertion...) + au sein de chaque Maison de Santé.
  - Site Internet de la CPTS-NA (<https://cpts-nord-aveyron.fr/les-projets-de-la-cpts/> Axe 1 : Accès aux soins) et Publication Facebook 14/06/23
  - La CPTS-NA a eu connaissance d'1 situation à Laguiole en Mai 2023. Des signalements par courrier directement à la CPAM ont également pu être réalisés mais la CPTS-NA n'a pas la visibilité sur ces informations. La principale difficulté dans la mise en œuvre de cette convention réside dans le fait que les assurés doivent avoir des droits ouverts (la CPTS a reçu plusieurs autres signalements mais pour des assurés n'ayant pas de droits ouverts, donc non éligibles au dispositif).

### ■ Améliorer l'organisation des Demandes de Soins Non Programmés (DSNP)

Etat des lieux des soins non programmés :

- L'Etat des lieux est réalisé dans le cadre d'un travail de recherche universitaire réalisé par une interne en médecine générale de l'Université de Toulouse.
- Diffusion du questionnaire aux Médecins généralistes du territoire de la CPTS-NA le 16 juin 23.
- 2 réunions de travail avec le Dr NEKROUF et l'interne en Médecine Générale.
- 1 réunion avec le Service d'Information Médicale de l'hôpital de Rodez le 17/04/23 à la suite de laquelle ont été transmises les données statistiques de la part de l'hôpital de Rodez (données sur la part de passages aux urgences non suivis d'hospitalisation).
- Le traitement des différentes données est en cours.

Participation aux travaux du Service d'Accès aux Soins (SAS) :

Au 31 décembre 2023 le SAS n'était toujours pas opérationnel en Aveyron. Au cours de l'année, la CPTS-NA a participé activement à différents temps d'échanges sur le sujet :

- Organisation d'une réunion avec les médecins généralistes du territoire le 6 février 23 -> objectif : définir le positionnement des médecins de la CPTS-NA.
- Participation aux réunions organisées par l'ARS Aveyron le 23 mars 23 et 5 juillet 23.
- Participation aux réunions organisées par la Mission Nationale d'Accompagnement à la Généralisation du SAS en Juin 23.
- Participation à l'atelier « SAS » lors de la rencontre ville-hôpital du 20 décembre 23 organisée par le CH de Rodez et le CTS.

### ▪ Favoriser l'utilisation de la télémédecine

#### TELECARDIOLOGIE

- Réalisation de téléconsultations de cardiologie à Laguiole assistées d'un (e) IDE avec le Dr ZIANI, cardiologue à Rodez : **10 sessions, 51 patients.**

#### TELERADIOLOGIE

- Le partenariat avec l'hôpital de Rodez et l'hôpital d'Espalion pour utilisation du plateau de radiologie de l'hôpital d'Espalion avec interprétation à distance des radiographies est effectif depuis fin 2022.
- Début 2023, la CPTS-NA a fait le lien entre le service de radiologie et l'ensemble des médecins traitants du territoire pour transmettre les modalités de fonctionnement et de communication.
- Entre le 01/01/23 et le 26/12/23, **2 450 radiographies** ont été réalisées par l'hôpital (source : CH Espalion).

#### FILIERE VISUELLE

- Mise en œuvre des protocoles de coopération autour de la rétinopathie diabétique et pour la réalisation de bilans visuels :

- **5 journées de dépistage** organisées au sein des MSP du territoire pour la rétinopathie diabétique
  - 20 janvier 23 à Estaing
  - 21 avril 23 à St Chély d'Aubrac
  - 30 juin 23 à Laguiole
  - 28 juillet 23 à l'EHPAD d'Espalion
  - 29 septembre 23 à Argences-en-Aubrac

->En lien avec les MSP et établissements, identification des patients concernés et organisation des rdv.

- Information des collectivités et partenaires sur ces protocoles (au cours de réunions partenariales)
- Suivi des échanges avec le Dr MARTY, ophtalmologiste lecteur, et avec la CPAM et la MSA (convention prise en charge des patients > 70 ans pour la rétinopathie).

- **En 2023 : 168 renouvellements de lunettes et 83 dépistages de la rétinopathie diabétique ont été réalisés par Margaux Ricard, Orthoptiste.**



## ▪ Promouvoir Mon Espace Santé

- Le déploiement de la version SEGUR des logiciels métiers s'est réalisée progressivement en 2023.
- La CPTS-NA a relayé la communication grand public relative à « Mon Espace Santé » sur les réseaux sociaux et par la mise à disposition de flyers au sein des MSP.

## **Mission 2 : Organisation des parcours pluriprofessionnels**

**Coordinatrice de projets : Bénédicte GILET-BOURGEON**

## ▪ Parcours Troubles du NeuroDéveloppement (TND) et Troubles des Apprentissages

### **Objectifs du parcours :**

- Coordonner les parcours qui impliquent plusieurs professionnels pour articuler au mieux les prises en soins et proposer un accompagnement global ;
- Proposer les orientations les plus adaptées vers les dispositifs existants (dispositifs de droit commun : MDPH, prises en charge institutionnelles, plateforme PCO... ou expérimentations déployées sur le territoire : parcours TSLA notamment);
- Financer des prises en charge auprès d'un.e psychomotricien.ne, d'un.e ergothérapeute ou d'un.e psychologue, lorsque leur financement peut constituer un frein aux soins et à condition que le parcours soit coordonné ;
- Former les professionnels de santé et sensibiliser le personnel de l'éducation nationale, de la petite enfance et les parents ;
- Echanger des bonnes pratiques et capitaliser les expériences entre professionnels.

### **Référent parcours CPTS-NA : Dr Christine GAULIER, MG**

- **Recensement des ressources professionnelles du territoire :**

Actualisation régulière sur l'espace adhérents du site internet de la CPTS-NA de l'**annuaire des ressources du territoire** :

- Cartographie des ressources
- Professionnels de 1<sup>er</sup> recours : spécialité, coordonnées complètes, jours et horaires de consultation, formations spécifiques
- Professionnels de 2<sup>d</sup> recours : coordonnées des structures et référents

- **Formation des professionnels**

DU Nourrisson Vulnérable : 1 sage-femme de la CPTS-NA formée en 2023 (**Annexe 1 : attestation de formation**).

Désormais sur le Nord Aveyron, 9 professionnels sont formés sur les nourrissons vulnérables (3 médecins généralistes, 2 masseurs-kinésithérapeutes, 1 psychologue, 1 ostéopathe et 1 orthophoniste, 1 sage-femme)

Parcours des enfants de 6 à 15 ans présentant des troubles spécifiques du langage et des apprentissages (TSLA) : 1 médecin généraliste supplémentaire formé en 2023, soit un total de 11 médecins généralistes formés en Nord Aveyron (3 médecins à Espalion, 3 médecins à Bozouls, 1 médecin à Argences-en-Aubrac, 2 médecins à Saint-Amans-des-Cots, 2 médecins à Laguiole.

1 session de formation continue (retour d'expériences) des médecins formés ouverte aux autres professionnels participant au parcours a été organisée le 10/02/23 avec le Dr Martine LAURY, médecin coordinatrice du parcours TSLA en Aveyron et Laurent RAFFIER, chef de projet Occitadys du parcours TSLA Occitanie.

o **Promotion du dépistage visuel** à 9 mois et 3 ans

Nouvelle diffusion de l'affiche et des flyers réalisés dans les cabinets médicaux, écoles, centres sociaux, PMI, crèches du territoire. Au total 500 documents diffusés.

Bilans orthoptiques à 9 mois en 2023 (au 01/01/2024) : **66,7%**  
(objectif ACI 2023 : 70%)

Valeur 2022 : 68,42%, valeur 2021 ajustée : 68,82% et valeur 2020 : 63%

Bilans orthoptiques à 3 ans en 2023 (au 01/01/2024) : **52,4%**  
(objectif ACI 2023 : 48%)

Valeur 2022 : 47,13%, valeur 2021 ajustée : 41,79% et valeur 2020 : 14%



o **Autres campagnes**

Comme en 2022, cette campagne a été complétée par une **campagne sur le dépistage auditif**, et par une **campagne spécifique « Grand public »**, avec la diffusion d'affiches et de flyers.



- **Réunions de Concertation Pluriprofessionnelles (RCP)**

**Nombre d'enfants différents suivis par les professionnels du parcours Enfants : 98.**

**Nombre moyen de situations présentées par RCP : 16**

**Nombre total de RCP en 2023 : 14**

- RCP CPTS NA : 9

Professionnels ayant participé aux RCP CPTS-NA : 7 médecins généralistes, 1 orthoptiste, 7 orthophonistes, 5 psychomotriciennes, 2 ergothérapeutes, 2 psychologues, 1 masseur-kinésithérapeute, 2 puéricultrices PMI.

Nombre moyen de professionnels de santé y participant = 13.

- RCP CMPP / CPTS NA : 5

Professionnels participants aux RCP CMPP / CPTS-NA : Médecin coordinatrice du parcours TSLA en Aveyron, Médecins généralistes TSLA CPTS-NA.

La coordinatrice de Projets de la CPTS-NA participe à toutes les RCP.

**Annexe 2 : Liste détaillée des RCP 2023.**

- **Outil de coordination commun SPICO**

Tous les enfants suivis dans le parcours CPTS-NA ont un dossier SPICO ouvert et alimenté par les professionnels du cercle de soins et, à leur demande, par la coordinatrice CPTS NA.

SPICO Discussion est utilisé pour l'organisation des RCP (un fil de discussion par RCP pour inscrire les situations à l'ordre du jour) et pour les échanges entre professionnels sur les situations (discussions centrées patients intégrant uniquement les professionnels impliqués dans le suivi des patients concernés).

- **Charte de fonctionnement du parcours (conformité juridique dont RGPD)**

La CPTS-NA a missionné un cabinet d'avocats afin d'être accompagnée juridiquement au regard de la réglementation en vigueur (dont RGPD) sur la sécurisation des échanges et du partage d'informations. Ce travail a donné lieu à plus de 10 réunions entre le cabinet d'avocats, les coordinateurs (notamment pour les questionnaires Données personnelles). Les partenaires du parcours ont également été questionnés pour les questionnaires Données personnelles). Enfin, l'ARS Occitanie a également été sollicitée.

Ce travail a abouti avec la production des documents suivants :

Concernant l'échange et le partage d'informations (Code de la Santé Publique)

- Analyse juridique remise le 01/02/2023

Concernant la réglementation données personnelles (Loi Informatique et Libertés et RGPD)

- Audit juridique de conformité remis le 12/07/2023

Sur la base de ces analyses, 2 notices d'information ont été transmises :

- à l'attention des responsables légaux des patients du Parcours Enfant le 27/07/2023
- à l'attention des professionnels du Parcours Enfant 29/09/2023

Ces 2 notices ont pu être intégrées aux documents CPTS-NA encadrant le parcours enfants :

- Charte de fonctionnement à destination des professionnels + Conditions de financement par la CPTS-NA
- Consentement et notice d'information à destination du ou des responsable(s) légaux de l'enfant

Les 27 professionnels de santé participant au parcours « Enfants » ont signé la Charte de Fonctionnement.

### **Annexe 3 : Charte de fonctionnement à destination des professionnels + conditions de financement, consentement et notice d'information à destination du ou des responsable(s) légaux de l'enfant**

En 2024, ces travaux vont être poursuivis avec la préparation des documents finalisant la mise en conformité (accords, registre de traitement des données et procédures internes).

- **Expérimentation Occitadys relative au langage oral : « embarquons pour le langage »**

La CPTS-NA a été retenue par Occitadys pour une expérimentation de prévention dans le domaine du langage oral sur les secteurs de Bozouls et Entraygues-sur-Truyère (dispositif « Embarquons pour le Langage »).

Les orthophonistes A. Rouquette et B. Calmel ont ainsi accompagné chacune un professionnel petite enfance des crèches de ces secteurs pendant 12 semaines.

## ▪ Parcours Ville-Hôpital

### COORDINATION EN CANCEROLOGIE

#### Objectifs du parcours :

- Accompagner les patients du territoire atteints de cancer bénéficiant d'une prise en charge hospitalière
- Développer et consolider le partenariat, avec l'ensemble des partenaires impliqués dans le parcours des patients, notamment les équipes hospitalières

#### Référent Parcours CPTS-NA: Bernadette POULHES, IDE

**Formation :** afin de renforcer la coordination des parcours de santé des patients souffrant de cancer en Nord Aveyron, 9 infirmières de la CPTS-NA ont suivi une formation sur mesure en mars 2023.

Organisée par la CPTS-NA et proposée par le centre de formation CFPS - CHU CLERMONT-FERRAND, sur 2 jours au total, elle leur a permis de consolider leurs connaissances théoriques et de réaliser des cas pratiques et autres mises en situation.



À la suite de cette formation, 3 réunions de travail (15/05, 23/06 -28/06 et 05/09) ont permis de définir les nouvelles modalités **d'organisation du parcours** :

Les IDE Coordinatrices missionnées par la CPTS du Nord Aveyron en tant que prestataires sont sollicitées par les professionnels ou les patients eux-mêmes.

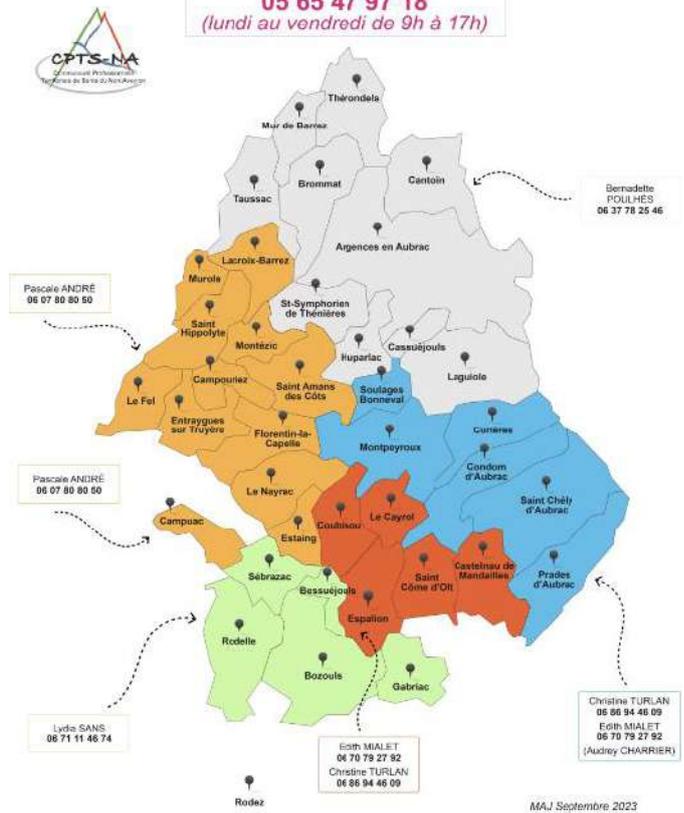
Chaque IDE participant à la coordination CPTS-NA intervient sur un secteur **d'intervention dédié** (voir la cartographie). Elle assure la coordination des situations des patients résidant sur son secteur d'intervention et est donc leur **« IDEC référente »**.

Son rôle consiste à accompagner les patients du territoire atteints de cancer bénéficiant d'une prise en charge hospitalière, développer et consolider le partenariat, avec l'ensemble des partenaires impliqués dans le parcours des patients, notamment les équipes hospitalières.

Les nouvelles modalités du parcours ont été présentées au sein de chaque MSP : 12/09 à St Chély, 25/09 à Bozouls, 29/09 à Espalion, 10/10 à Argences, 19/10 à Entraygues, 06/11 à St Amans, 21/11 à Estaing, 07/12 à Laguiole.

**Secteurs d'intervention des IDE réalisant la prestation de coordination en cancérologie (CPTS NA)**

**05 65 47 97 18**  
(lundi au vendredi de 9h à 17h)



**Vous êtes confronté.e au cancer et résidez dans le NORD AVEYRON**

Bénéficiez d'un suivi à domicile pour vous aider dans votre prise en charge

Des infirmières coordinatrices en cancérologie vous accompagnent et font le lien avec tous les professionnels intervenant auprès de vous.

**05.65.47.97.18**  
du lundi au vendredi, de 9h à 17h

Dans le cadre de la coordination des soins, sauf opposition de votre part, ces infirmières coordinatrices pourront être amenées à vous contacter.

L'affiche « grand public » a été actualisée et diffusée largement auprès des MSP et partenaires du territoire.

La permanence téléphonique est tenue, à tour de rôle, par les infirmières coordinatrices. Le fonctionnement a été structuré : tutoriel et outils de coordination (SPICO discussion et tableau de suivi).

L'annuaire des ressources ainsi que les autres outils harmonisés mis à disposition des infirmières (notamment les grilles d'évaluation à domicile) sont accessibles sur la page dédiée de l'espace adhérents du site Internet de la CPTS NA. Cet espace de travail est régulièrement actualisé.

Des échanges ont été réalisés avec le CH de l'hôpital de Rodez (28/04/13, 20/06/23, 23/10/23). Les liens avec ce CH, ainsi que celui d'Aurillac, seront renforcés en 2024. Les hôpitaux régionaux (Toulouse, Montpellier, St Flour) vont être contactés.



## PARCOURS PERSONNES AGEES – JEUNES SENIORS

### Objectifs du parcours

- Renforcer les liens avec la filière gériatrique de l'hôpital d'Espalion
- Prévenir la perte d'autonomie des personnes à partir de 60 ans, autonomes et vivant à domicile (en lien avec la démarche ICOPE)

La **filiale gériatrique de l'hôpital d'Espalion** participe activement au projet territorial porté par la CPTS NA sur le Nord Aveyron, en lien avec la **démarche ICOPE** de l'Agence Régionale de Santé Occitanie et du Gérontopôle du CHU de Toulouse.

Ainsi, l'IDE représente le CH au sein des réunions de structuration du parcours (animation territoriale). En complément de ces réunions, des échanges ont permis de finaliser une procédure précisant le rôle d'équipe mobile de gériatrie aux différentes étapes du parcours **procédure** en Annexe 4.

Il est à noter que 2 étapes 2 ont été distinguées dans le parcours ICOPE Nord Aveyron correspondant à 2 évaluations distinctes. Cette articulation originale, dont l'objectif est d'apporter aux personnes des soins, en mobilisant la ressource professionnelle adaptée aux besoins identifiés et ainsi de désengorger lorsque cela est possible la consultation gériatrique (à l'hôpital ou à domicile par l'EMG). Cette spécificité a été valorisée lors de la réunion de l'équipe territoriale vieillissement et prévention de la dépendance de l'Aveyron (Gérontopôle du CHU Toulouse et ARS Occitanie) du 27/01/2023.

La démarche globale et le rôle spécifique de l'EMG d'Espalion ont été présentés au sein de chaque MSP au cours du dernier trimestre 2023 : 12/09 à St Chély, 25/09 à Bozouls, 29/09 à Espalion, 10/10 à Argences, 19/10 à Entraygues, 06/11 à St Amans, 21/11 à Estaing, 07/12 à Laguiole.

A noter, comme pour le parcours cancer, pour le parcours personnes âgées la CPTS-NA s'est mobilisée pour contribuer au développement d'activités de prévention sur le territoire (pour les étapes 4 et 5 d'ICOPE). Ainsi, la CPTS-NA a porté une demande de financement auprès de la CFPPA pour permettre au comité départemental de handball de proposer des séances de sport adapté seniors (handfit) à un tarif avantageux (40 euros les 10 séances).

## PARCOURS SANTE MENTALE – CHS SAINTE MARIE

### Objectifs :

- Faciliter les parcours des patients, en renforçant la coordination des professionnels de ville et de l'hôpital Sainte-Marie (intra et extra hospitaliers).
- Renforcer l'interconnaissance pour faciliter le travailler partenarial

Réalisation d'une infographie présentant les parcours santé mentale en Nord Aveyron :

- Positionnement du CMP comme interlocuteur de 1<sup>ère</sup> intention.

- Présentation de l'offre du secteur, détaillée (2 hôpitaux de jour, 1 CATT).

La présentation du parcours et des équipes du CHS aux professionnels du territoire a été organisée au sein de chaque MSP : 9/01/23 à St Amans des Côts, 12/01/23 à Estaing, 19/01/23 à Entraygues, 30/01/23 à Bozouls, 31/01/23 à Espalion, 02/02/23 à Laguiole, 16/02/23 à Argences en Aubrac, 18/04/23 à St Chély d'Aubrac.

**Annexe 5 : Schéma parcours santé mentale Nord Aveyron + compte rendu rencontres MSP.**

## PARCOURS INSUFFISANCE CARDIAQUE

### Objectifs du parcours

- Renforcer les liens avec le service cardiologie de l'hôpital
- Organiser une formation commune des professionnels de santé
- Faciliter l'accès aux soins cardiologiques en améliorant la coordination entre les acteurs

### Référent Parcours CPTS-NA: Dr Philippe NEKROOUF, MG

Les professionnels de la CPTS-NA ont participé aux réunions organisées par la CPAM avec le service cardiologie du CH Rodez le 17/01/23 et le 03/10/23.

Une enquête permettant de faire remonter les besoins a été réalisée en Juillet/ Août 2023 auprès des médecins généralistes du territoire de la CPTS-NA.

La formation commune (CH – PS ville) n'a pas pu être organisée en 2023. Elle sera proposée en 2024.

## DEMARCHE PARTENARIALE GLOBALE

En amont et en complément d'échanges concernant spécifiquement l'un ou l'autre de ces parcours, des réunions sont organisées avec la Direction des hôpitaux du Nord Aveyron et avec des partenaires départementaux concernant les liaisons ville-hôpital :

03/01/23 et 09/02/23 : SMIT -> mise en place procédure télé-expertise

06/03/23 : EHPAD + CH Espalion -> organisation dépistage rétinopathie diabétique et conventionnement

19/06/23 : Séminaire du Projet Médico Soignant Partagé du GHT du Rouergue

24/06/23 et 25/07/23 : Rhumatologie -> séminaire rhumatologie Nord Aveyron + modalités de communication service Dr Martins

05/09/23 : Réunion Angiologues cabinet Dr Pros -> modalités de mise à disposition créneaux d'urgence + projet télémédecine

19/09/23 : Groupe de travail E-Santé Occitanie -> Formulaire ville-hôpital SPICO

08/11/23 : Réunion ville-hôpital -> thématique Urgences et Soins non Programmés

20/12/23 : Réunion ville-hôpital -> suite réunion du 08/11 – ateliers / plan d'actions

## Mission 3 : Développement des actions territoriales de prévention

### ▪ Vaccination

#### **Vaccination antigrippale et anti-COVID :**

Promotion de la vaccination contre la grippe et la COVID par les MSP, cabinets IDE et pharmacies

Information grand public au moment du lancement de la campagne de vaccination (Facebook + site internet)

Indicateur Grippe 2023 :

**Taux 2023 (vaccination des 65 ans et +) au 01/01/2024 : 53%** (objectif ACI 2023 : 55%)

Valeur 2022 : 53,77%, valeur 2021 ajustée : 52,86%, et valeur 2020 : 54%

#### **Vaccination HPV Collèges**

Dans le cadre de la campagne nationale, au mois de Novembre 2023, les sage-femmes de la CPTS-NA ont vacciné contre le HPV des élèves de 5èmes scolarisés dans les collèges Denayrouze à Espalion, de la Viadène à Saint-Amans-des-Côts et du Carladez à Mur-de-Barrez

Cette action a été rendue possible par l'implication des sage-femmes, des infirmières scolaires et de l'équipe de coordination de la CPTS-NA.

Prochain rendez-vous en Mai 2024 pour la seconde injection et pour l'information et la sensibilisation des élèves de 6ème, qui seront concernés l'année prochaine.

## ▪ Dépistage des cancers

### CANCER DU COL DE L'UTERUS

L'ensemble des MSP, pharmacies et cabinets médicaux ont participé à la campagne d'Octobre Rose avec la mise en place d'un affichage, de parapluies roses et la mise à disposition de documentations. Une communication grand public a également été effectuée sur le site internet de la CPTS-NA et sur Facebook.

Par ailleurs, avec l'appui du Centre de coordination Occitanie du dépistage des cancers (CRCDC-OC), les professionnels de santé du Nord Aveyron ont proposé aux habitantes de venir se faire dépister au cours de **journées « Santé femmes »** :

- **le 21 septembre à Espalion,**
- **le 5 octobre à Laguiole,**
- **le 13 novembre à Mur de Barrez**

Les plannings des RDV ont été remplis à 110%. Des créneaux horaires ont été laissés libre volontairement afin de laisser la place aux femmes qui se présentent sans RDV ou aux RDV de dernière minute.



Les femmes âgées de 25 et 65 ans ont pu bénéficier d'un **dépistage du cancer du col de l'utérus**, examen réalisé par un médecin ou une sage-femme (62 frottis réalisés sur place). En complément, les femmes éligibles au **dépistage du cancer du côlon** ont toutes reçu un kit de dépistage (19 kits distribués).

Les patientes ont ensuite été accueillies sur l'**espace prévention** de chaque Maison de santé animé par une diététicienne, ou une nutritionniste ou une infirmière spécialisée, pour échanger sur la nutrition et recevoir d'autres conseils pour

une bonne hygiène de vie, autour d'une collation équilibrée.

Un buste a également permis aux femmes qui le souhaitent de s'initier à l'autopalpation.

Au total 76 femmes ont été reçues, pour un âge variant majoritairement entre 50 et 65 ans.

La satisfaction des femmes a été évaluée en fin de parcours grâce à un questionnaire anonyme réalisé par le CRCDC.

100% des femmes ont été très satisfaites ou satisfaites de l'accueil téléphonique et de la prise en charge dans la MSP.

Certaines femmes n'avaient pas réalisé de suivi gynécologique depuis plusieurs années. Parmi les raisons invoquées, on retrouve notamment le manque de temps, la peur du résultat, ou encore des difficultés de prise de rendez-vous.

#### **Annexe 6 : Analyse enquête satisfaction – Exemple : journée d'Espalion**

Par ailleurs, les professionnels de Bozouls et d'Espalion ont également participé aux actions d'Octobre Rose organisées le 1er Octobre à Espalion par le Comité de Sensibilisation pour le Dépistage des Cancers en Aveyron et le 14 octobre par la Mairie de Bozouls et le CRCDC-OC.

Indicateur 2023 :

**Patientèle de 25 à 65 ans qui a bénéficié du remboursement d'un acte de dépistage du cancer du col de l'utérus en 2023 (au 01/01/2024) : 57,3%** (objectif ACI 2023 : 59%)

Valeur 2022 : 58,42%, valeur 2021 ajustée : 54%, et valeur 2020 : 47%

## CANCER DU SEIN

La campagne pour le dépistage du cancer du sein s'est également déroulée au moment d'Octobre Rose avec la participation de toutes les MSP, pharmacies et cabinets médicaux.

La CPTS-NA a également poursuivi son engagement auprès du **Comité de Sensibilisation pour le dépistage des Cancers en Aveyron** pour favoriser le transport des femmes âgées entre 50 et 74 ans devant réaliser une **mammographie** et qui ne disposent pas de moyen de locomotion. Des **services de transport gratuits** sont depuis fin 2021 proposés sur la quasi-totalité du territoire du Nord Aveyron, grâce à la mise à disposition de minibus de la part des communes. Les femmes peuvent s'inscrire auprès des secrétaires des MSP ou des pharmacies.

**NORD AVEYRON**

● **Bozouls :**  
Maison de Santé au 05 65 48 83 42

● **Espalion :**  
Maison de Santé au 05 65 48 13 85

● **Entraygues-sur-Truyère :**  
Maison de Santé au 05 65 44 52 22

● **Estaing :**  
Pharmacie Ropadaure au 05 65 44 72 20

● **Laguiole :**  
Maison de Santé au 05 65 48 42 31

● **Saint-Côme d'Olt :**  
Pharmacie au 05 65 44 13 42

● **Argences en Aubrac :**  
Pharmacie au 05 65 66 41 23

● **Saint-Chély d'Aubrac :**  
Cabinet médical au 05 65 44 29 48

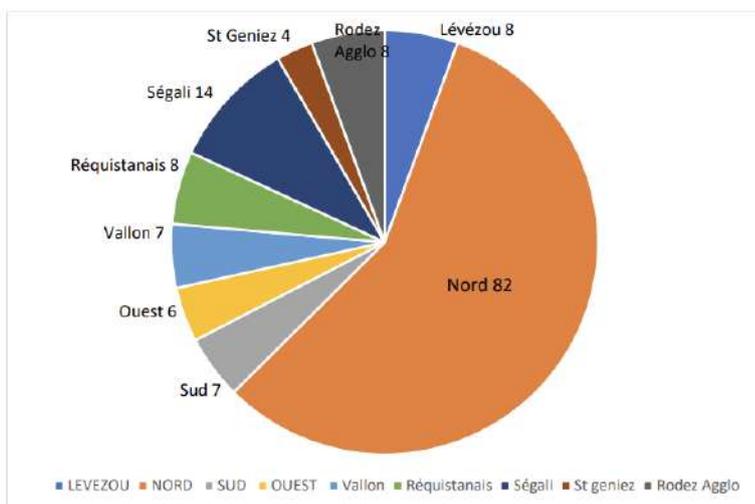
● **Saint-Amans-Des-Côtes :**  
Maison de Santé au 05 65 44 85 24

● **Mur-De-Barrez :**  
Céline Parnot, sage-femme au 06 66 03 38 50

Plusieurs publications sur le site internet de la CPTS NA et sur Facebook, ainsi que la communication au sein des MSP, pharmacies, cabinets médicaux et Mairies ont permis de faire connaître le dispositif.

Le service communication de la MSA MPN a informé par mail sur ce transport toutes les femmes leurs assurées de 50 à 74 ans résidant sur le territoire de la CPTS Nord Aveyron.

En 2023, avec le concours de la CPTS, les transports réalisés ont permis de transporter **82 dames** sur les secteurs Espalion/St Côme, Bozouls, Estaing, Montézic/St Amans, Le Nayrac, Laguiole et d'Argences-en-Aubrac.



Extrait du « Bilan au 31 décembre 2023 » du Comité de Sensibilisation de Dépistage des Cancers

Ce dispositif est conditionné au nombre de rdv disponibles dans les cabinets de radiologie Ruthénois. Même si on note une légère amélioration en 2023, les délais de rdv restent importants.

Indicateur 2023 :

**Patientèle de 50 à 74 ans qui a bénéficié du remboursement d'un acte de dépistage du cancer du sein en 2022 (au 01/01/2024) : 57,3%** (objectif ACI 2023 : 59%)

*Valeur 2022 : 58,7%, valeur 2021 ajustée : 58,02% (52% bilan au 31/12)*

## CANCER DU COLON

L'ensemble des MSP, pharmacies et cabinets médicaux ont participé à la campagne de Mars Bleu avec la mise en place d'un affichage et la mise à disposition de documentations. Une communication grand public a également été effectuée sur le site internet de la CPTS-NA et sur Facebook.

3 journées d'actions ont été menées sur les marchés en partenariat avec le CRCDC-OC et les MSP du territoire à Espalion, St Amans des Côtes et Argences en Aubrac.

La distribution de kits a été organisée tout au long du mois de Mars et même tout au long de l'année dans les Maisons de Santé et pharmacies du Nord Aveyron.



Indicateur 2023 :

**Patientèle de 50 à 74 ans qui a bénéficié du remboursement d'un acte de dépistage du cancer du colon en 2023 (au 01/01/2024) : 35,7%** (objectif ACI 2023 : 39%)

*Valeur 2022 : 37,46%, valeur 2021 ajustée : 34,39% (32% bilan au 31/12)*

## ▪ Santé sexuelle (consentement)

En partenariat avec la Communauté de Communes Aubrac Carladez Viadène, intervention dans les collèges du Nord Aveyron de **Céline Pernot et Katia Favre des Côtes, sages-femmes**, sur la thématique du **consentement** auprès des élèves de 3<sup>ème</sup> :

- Saint-Amans-des-Côtes : 10 février 2023 ( 2 classes)
- Mur-de-Barrez : 22 mai 2023 (1 classe)



Grâce à des mises en situation sous la forme de **petits jeux de rôle**, les professionnels ont pu libérer la parole et sensibiliser les élèves sur le thème du consentement sous ses différentes formes : au quotidien, en amour, en amitié, au travail ...

Comment définir le consentement ? Comment déceler qu'il y a un problème et savoir dire non, même aux personnes ou proches que l'on adore ? Vers qui peut-on se tourner en cas de besoin ? Qu'encoure-t-on en cas du non respect du « non » ? Autant de questions qui ont pu être traitées lors de l'animation qui a été proposée.

En conclusion, la diffusion d'une vidéo faisant [l'analogie avec une tasse de thé](#) a permis de synthétiser les éléments clés de manière drôle et ludique.

Un **flyer** mentionnant plusieurs lieux et professionnels ressources sur le territoire ainsi que des n° vert a été créé et distribué. L'objectif est que les jeunes disposent des interlocuteurs locaux pour savoir qui contacter en cas de question ou de problème.

**le consentement est**

**Libre et éclairé**  
*"Oui, je suis consent-e et je le veux"*  
 Ton/ta partenaire doit être libre de dire « oui » ou « non » sans pression ni manipulation ni contrainte. Il/elle est conscient-e de ce qu'il/elle fait et sait dans quoi il/elle s'implique. Une consommation excessive d'alcool ou de drogues ne permet pas de valider le consentement.

**Enthousiaste**  
*"Ouille j'ai envie !"*  
 Ton/ta partenaire doit désirer avoir une activité sexuelle avec toi. Lui demander, c'est la seule manière fiable de savoir !

**Actuel et réversible**  
*"Pas ce soir..."*  
 Consentir à une activité sexuelle une fois ne signifie pas consentir à une activité sexuelle plus tard. Ton/ta partenaire peut se rétracter, c'est son droit. Tout le monde peut changer d'avis, à tout moment !

**L'absence de réponse et l'inaction ne signifient pas consentement !**

**Tu te poses des questions sur le consentement et plus largement sur ta sexualité ?**

**PARLES-EN !**

- À tes parents ou un autre membre de ta famille, à des amis.
- À l'infirmière scolaire de ton établissement.
- À une infirmière ou médecin généraliste :
  - Maison de Santé de la Viadène - Tél : 05 65 44 85 24
  - Maison de Santé Aubrac Lagatole - Tél : 05 65 48 42 31
  - Maison de Santé de Mur de Barrez - Tél : 05 65 06 02 31
  - Maison de Santé de l'Argence - Tél : 05 65 66 60 70
  - Maison de Santé de Saint Chély d'Aubrac - Tél : 05 65 44 29 48
- À une sage-femme :

En libéral : **Céline PERNOT, Marlene HUMBERT, Nene FAVRE DES CÔTES**  
 - Mur de Barrez / Espalion - Tél : 06 58 03 38 50  
 - Lagatole / Espalion - Tél : 06 02 19 60 96 ou 06 50 76 83 04  
 Ou PMI : Consultation sans rendez-vous un mercredi après-midi par mois  
 Espalion : Tél : 06 71 51 05 77 ([planalp sur : www.rdv-solidarites.fr](mailto:planalp@ur.com))

Tu peux aussi appeler ou te rendre à la **Maison des ados**  
 À Rodez (09 74 97 46 11), Aurillac (04 71 49 60 82) ou Saint-Flour (04 71 49 60 82)

Où contacter :

	À Rodez	À Aurillac
Le Planning familial	06 33 07 00 83	04 71 64 38 15
Le Centre de santé sexuelle	05 65 55 17 40	04 71 46 47 24

Où encore le N° vert national (gratuit et anonyme) **0800 08 11 11**

Tu peux aussi trouver des réponses à tes questions sur : [www.onseprime.fr](http://www.onseprime.fr)

ACV Jireps OCCITANIE

### **Le retour des jeunes...**

Un questionnaire de satisfaction a été complété par les jeunes.

A l'unanimité, les élèves qui ont répondu au questionnaire de retour d'atelier ont bien retenu une définition du consentement, et l'essentiel de ce qui a été dit sur cette action. Une majorité des collégiens participants ont également indiqué que les supports pédagogiques étaient pertinents et ont pu les aider d'une manière ou d'une autre à mieux appréhender la thématique.

### **Et celui des professionnels de santé...**

Les professionnels de santé sont satisfaits du format des ateliers, retravaillé en 2022, qui convient parfaitement pour cette tranche d'âge notamment l'approche par le jeu et la mise en place de techniques d'animations (ex : matérialiser son avis dans l'espace).

## ▪ Nutrition

En lien avec les équipes du collège Denayrouze d'Espalion, les professionnels de santé de la CPTS Nord Aveyron sont intervenus auprès des collégiens le mardi 7 décembre 2023 lors de la journée « Manger, bouger », pour les élèves en classe de 6ème

Le collège a proposé aux élèves un petit déjeuner équilibré pour bien démarrer cette journée.

En suivant, les élèves ont été sensibilisés à différentes problématiques de la nutrition telles que la composition des aliments transformés (importance des gras et sucres notamment), les familles d'aliments, la balance énergétique, le lien entre équilibre alimentaire et alimentation plaisir, l'hydratation...

Ces ateliers étaient animés, en alternance par les professionnels de la CPTS NA et par les enseignantes de Sciences de la Vie et de la Terre et de Physique Chimie.

L'importance de l'activité physique n'a pas été oubliée avec un temps dédié au sport avec le professeur d'éducation physique.



## ▪ Tabac

Le vendredi 24 novembre 2023, les élèves du Collège Louis Denayrouze ont été sensibilisés aux raisons de dire NON au tabac grâce à un atelier animé par les infirmières de prévention Asalée du Nord Aveyron (Christine Turlan, Nathalie Charbonnier, Hélène Julien), en lien avec les infirmières scolaires.

Cigarettes, cigarettes électroniques, chicha... les élèves ont ainsi pu découvrir les différentes affiches de l'exposition, répondre à un quizz et échanger avec les professionnels de santé.



## ▪ Harcèlement

Les professionnels de la CPTS Nord Aveyron ont contribué à informer et sensibiliser une soixantaine de collégiens du Nord Aveyron sur le harcèlement :

- Les 14/03 et 04/04 pour les élèves de 4ème du collège du Louis Denayrouze à Espalion (3 classes)
- Le 20/11 pour les élèves de 5ème du collège de Mur de Barrez (1 classe)
- Le 14/12 pour les élèves de 5ème du collège de la Viadène (2 classes)



Ces actions de prévention participent à l'apprentissage d'un comportement responsable, dans le respect de soi et des autres, en apportant des informations objectives et en développant l'esprit critique sur la thématique retenue.

Elles ont été organisées à Espalion en lien avec les infirmières scolaires et équipes pédagogiques, et à Mur et St Amans dans le cadre global du projet « CDI et médiathèques » porté par la communauté de communes Aubrac, Carladez et Viadène.

Les professionnels de la CPTS-NA impliqués dans ces actions sont : *Karine MARTY POUJOL* et *Marion DELMAS*, psychologues, *Dr Madeleine MIROUZE*, médecin généraliste.

A chaque fois, les interventions se font en petits groupes de 10-15 élèves et comprennent deux temps complémentaires :

- *Échanges par le biais de mises en situations avec des saynètes jouées par les élèves (avec plusieurs rôles : le harcelé – le harceleur – les témoins/observateurs)*

Les situations proposées étaient à chaque fois liées au quotidien des collégiens (moqueries, racket, rejet ou mise à l'écart sur la cour de récréation, au self...). A chaque fin de saynète, les intervenantes et les collégiens « spectateurs » analysent la situation, les réactions afin de déconstruire les mécanismes du harcèlement pour ensuite proposer des solutions.

Pour conclure, les collégiens ont pu reprendre les éléments essentiels sur le mur à paroles mis à disposition.

- *Zoom sur le cyber-harcèlement – par Erik LE MENN – animateur numérique éducatif à la Ligue de l'enseignement – Coordinateur des Promeneurs du net de l'Aveyron*  
De manière pratiques, les élèves réalisent des activités en ligne pour comprendre ce phénomène par le biais d'outils numériques en ligne (serious game et autres).

A l'issue de ces ateliers les élèves ont été invités à évaluer l'action par le biais de «boîtes d'évaluation ». Leurs retours sont positifs !

Aborder ce sujet a permis de libérer la parole et de mettre des mots sur des violences que peuvent subir quotidiennement les collégiens.

## Mission 4 : Accompagnement des professionnels

### ■ Communication interne et externe

- Nombre d'adhérents à la CPTS-NA au 31/12/2023 : 142 (dont 105 professionnels de santé libéraux au sens du code de la santé publique)
- Le Site internet de la CPTS-NA est mis régulièrement à jour. Un prestataire externe gère la maintenance technique.

L'annuaire des ressources territoriales est en ligne sur le site internet :

<https://cpts-nord-aveyron.fr/annuaire-de-sante/>

Tous les professionnels de santé du territoire y sont recensés. Cet annuaire est actualisé régulièrement.

L'espace adhérent est accessible depuis le site internet de la CPTS-NA par tous les adhérents : <https://cpts-nord-aveyron.fr/espace-adherent-1/>

Cet espace donne notamment accès à des ressources professionnelles par parcours et ressources plus générales.

Statistiques de visites du site internet :

	<b>Nb total de visites</b>	<b>Nb de visiteurs uniques</b>	<b>Pages les plus visitées (dans l'ordre : les 4 premières sur 10 après la page d'accueil)</b>
1 <sup>er</sup> trimestre 2023	272	137	Les projets Espace Adhérents Annuaire Présentation CPTS NA
2 <sup>ème</sup> trimestre 2023	279	157	Les projets Présentation CPTS NA Annuaire Espace Adhérents
3 <sup>ème</sup> trimestre 2023	237	93	Espace Adhérents Les projets Présentation CPTS NA
4 <sup>ème</sup> trimestre 2023	326	238	Les projets Présentation CPTS NA Annuaire Espace Adhérents
<b>Moyenne 2023</b>	<b>279</b>	<b>156</b>	

Les pages Facebook et LinkedIn sont alimentées au moins 2 fois par mois :



<https://www.facebook.com/cpts.na>



<https://www.linkedin.com/company/80567932/admin/>

Elles apportent, au quotidien, de la visibilité sur les actions menées et permettent de valoriser l'implication des professionnels adhérents.

Par ailleurs, toujours pour améliorer la communication, une Newsletter est envoyée aux adhérents et partenaires 2 fois/an (8 janvier 23 et 2 août 23 – archives téléchargeables sur le site : <https://cpts-nord-aveyron.fr/newsletter/> ).

Enfin, la CPTS-NA a participé au **congrès de médecine générale organisé par l'ISNAR-IMG les 9 et 10 février 23 à Lyon** aux côtés du Conseil Départemental de l'Aveyron et de sa cellule Accueil Médecins pour promouvoir le Nord Aveyron.

La CPTS-NA a également organisé **l'accueil d'internes en médecine générale présents à Laguiole pour les Traces du Fromage le samedi 11 mars 2023**, en lien avec Accueil Médecins Aveyron, la Communauté de Communes Aubrac Carladez Viadène et les professionnels de santé du territoire. 24 jeunes médecins ont ainsi pu visiter l'exploitation du GAEC MIQUEL et la Coopérative Fromagère Jeune Montagne. A la suite de ces visites riches en découvertes, 17 d'entre eux ont participé à l'accueil organisé à la Maison de Santé Aubrac-Laguiole, en présence des professionnels de santé du territoire, du Maire de Laguiole, des représentants de la Communauté de Communes Aubrac Carladez Viadène et du Département de l'Aveyron. Au programme : présentation de la CPTS Nord Aveyron, des Maisons de Santé, de la dynamique du territoire, et bien sûr apéritifs, charcuterie, gâteau à la broche et autres spécialités locales.

- [Guide d'accueil des professionnels de santé](#)

Le guide est disponible depuis fin 2022 et remis à chaque interne venant en stage sur le territoire.

- [Attractivité du territoire](#)

Trois mois après les premières « Assises de l'autonomie » qui ont permis d'interroger les pratiques autour de l'accompagnement des plus fragiles, la Communauté de Communes Aubrac Carladez Viadène et la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) du Nord-Aveyron ont procédé à l'acte 2 le mardi 14 février dernier .



Objectifs : passer en revue et valider 6 « fiches actions » opérationnelles, déterminer le pilotage et les partie-prenantes et projeter les perspectives de réalisation dans un calendrier 2023.

De manière concrète, des groupes de travail ont été fléchés pour participer à la mise en place d'actions spécifiques en 2023, pour permettre de répondre aux enjeux



cités ci-dessus : un annuaire des intervenants à domicile, régularité des réunions de concertation pluriprofessionnelle, appropriation des outils numériques de coordination (SPICO), une enquête pour cibler les besoins en formation du personnel, expérimentations de mutualisations, visites dans les établissements d'accueil par les familles et professionnels de l'aide à domicile, promotion des métiers d'aide à la personne, recrutement en faveur d'un Contrat Local de Santé (CLS)...

Plus d'informations sur cette journée : <https://www.ccacv.fr/2023/02/27/assises-de-lautonomie-acte-2-un-mouvement-collectif-et-pluriprofessionnel-engage-en-faveur-de-lautonomie-a-la-personne/>

## Interconnaissance des acteurs

Plusieurs **rencontres partenaires** ont été organisées, pour présentation de la CPTS-NA et développement de partenariats, entre autres :

- CC Aubrac, Carladez, Viadène (28/03, 26/04 – CTG 20/06 – CLS 14/12/23) et Assises de l'autonomie
- CC Comtal Lot, Truyère (14/09, 20/10 et 28/11/23)
- PÉTR Haut Rouergue (06/03/23)
- PNR Aubrac (03/02/23)
- DAC (27/01 et 01/12/23),
- PFAR du Valadou (06/06/23)
- Fédération ADMR (08/11/23)
- Protection de l'enfance (Département) 11/04 et 15/09/23,
- RASED (06/11/23)
- CoPil PCO 30/11/23)

## Mission 5 : Démarche qualité

### ▪ Analyse de pratiques

Dans une démarche de qualité, les sage-femmes du Nord Aveyron participent à un groupe d'analyse de pratiques animé par l'Association Addiction France.

Objectif : mettre en place des échanges autour de la thématique périnatalité et tabac.

2 réunions se sont tenues en 2023 :

- 7 avril 2023 en visio (2 sage-femmes Nord Aveyron - 5 dossiers étudiés)
- 24 novembre 2023 en présentiel à Rodez (2 sage-femmes Nord Aveyron - 5 dossiers étudiés)

### ▪ Outils de coordination

La CPTS-NA contribue au déploiement des outils numériques de coordination :

- Tout au long de l'année, promotion et déploiement de l'outil de coordination **SPICO Discussion** et de **SPICO Dossiers** (dans le cadre du parcours Enfants) : accompagnement des professionnels à l'utilisation de l'outil.
- Participation aux **groupes de travail E-santé Occitanie** : interopérabilité SPICO (06 et 16/02/2023) + formulaire ville-hôpital (13/09/2023) + utilisation des outils Viatrajectoire et SPICO dans le cadre du parcours porté par la PCO (09/03/2023), référencement ROR (réunion 03/07/2023)
- Participation à la session d'information par l'équipe **ViaTrajectoire Occitanie** du Module Grand Age et du Parcours TND (envoi du livret d'adressage sur ViaTrajectoire et coordination du parcours de l'enfant sur SPICO) le 06/04/2023
- Participation aux travaux du **Comité départemental E-santé Occitanie** : 10/03/2023 (excusés), 29/06/2023, 30/09/2023, 01/12/2023 (excusés).



Nombre d'adhérents de la CPTS-NA avec un compte SPICO actif : 54 (sur 77 comptes au total)

## Mission 6 : Crise Sanitaire

Les CPTS ont désormais pour mission sociale la préparation d'un plan d'action leur permettant de participer à la réponse du système de santé face à une Situation Sanitaire Exceptionnelle (SSE), voire une crise sanitaire grave. Cette mission s'inscrit dans le cadre de l'Avenant 2 à l'Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI) signé le 20 décembre 2021, publié le 31 mars 2022 au Journal Officiel et entré en vigueur le 3 septembre 2022.

Les pré-requis pour la rédaction de ce plan ont été précisés par la Direction du Premiers Recours de l'ARS Occitanie lors d'une réunion le 13 juin 2023 à laquelle la CPTS-NA participait.

En suivant, la CPTS-NA a donc travaillé sur la rédaction d'un plan de gestion des Situations Sanitaires Exceptionnelles :

- Les coordinateurs / Directrice ont participé aux échanges organisés par l'ARS, le guichet URPS des CPTS et la FCPTS,
- La réunion du 26 septembre 2023 avec l'ensemble des partenaires a permis de poser les grandes lignes de ce plan
- Le Conseil d'Administration du 20 décembre 2023 a validé la composition et l'organisation de la cellule de crise.

Le plan SSE de la CPTS-NA et ses annexes ont été adressés à l'ARS et à la CPAM le 29 décembre 2023.

## Représentation de la CPTS-NA

La CPTS-NA est représentée dans les différentes instances et groupes de travail suivants :

**Conseil d'Administration du DAC 12** (Dr Philippe NEKROUF)

**Conseil Territorial de Santé** et Commission santé mentale (Dr Philippe NEKROUF ou Nathalie COLIN)

**Comité ARS E-Santé** (Nathalie COLIN ou Bénédicte GILET-BOURGEON)

**Groupe de travail E-santé Occitanie Programme PASTEL** (Nathalie COLIN ou Bénédicte GILET-BOURGEON)

**Groupes de travail E-santé Occitanie SPICO, dont Ville-Hôpital et interopérabilité** (Bénédicte GILET-BOURGEON)

**Groupes de travail ville-hôpital** (Dr Philippe NEKROUF, Dr Sylvie HEBRARD, Dr Madeleine MIROUZE, Bénédicte GILET-BOURGEON)

## ANNEXES

Annexe 1 : Attestation de formation DU Nourrisson Vulnérable Céline PERNOT

Annexe 2 : Liste des RCP enfants 2023

Annexe 3 : Charte de fonctionnement à destination des professionnels + conditions de financement, consentement et notice d'information à destination du ou des responsable(s) légaux de l'enfant

Annexe 4 : Procédure Filière gériatrique

Annexe 5 : Parcours Santé Mentale

Annexe 6 : Exemple d'évaluation journée santé femmes : Espalion

## ANNEXE 1

Parcours Enfants

Attestation de formation DU Nourrisson Vulnérable Céline PERNOT

RELEVÉ DE NOTES DIPLÔME D'UNIVERSITÉ (D.U.)

D.U. DÉPISTAGE ET PRISE EN CHARGE DU NOURRISSON VULNÉRABLE - PLURIDISCIPLINARITÉ  
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2022/2023

**Mme PERNOT Céline**

Née le 13/03/1972 à STRASBOURG (67)

N° étudiant : 22215540

1<sup>ère</sup> session

-	Assiduité :	Oui
-	Examen final écrit :	37 / 40
-	Examen final oral :	42 / 60
	Total :	79 / 100

RÉSULTAT : ADMISE

Fait à la demande de l'intéressée,  
Pour valoir ce que de droit

Toulouse, le 19 Juin 2023

Le Directeur des Services Administratifs

S. BOYER



**ATTESTATION DE REUSSITE AU DIPLOME**

Le Directeur Général des Services atteste que  
**le Diplôme d'Université DEPISTAGE ET PRISE EN CHARGE DU NOURRISSON VULNERABLE**  
a été décerné à  
**Madame CELINE PERNOT**  
née le 13 mars 1972 à STRASBOURG (067)  
à compter du 9 juin 2023

---

Fait à TOULOUSE, le 16 juin 2023



Par délégation, S. BOYER



N° étudiant : 22215540

Avis important: Il ne peut être délivré qu'un seul exemplaire de cette attestation. Aucun duplicata ne sera fourni.

## ANNEXE 2

Parcours Enfants  
Liste des RCP 2023

CPTS Nord Aveyron - Parcours Enfant - Année civile 2023

	Réunion 1	Réunion 2	Réunion 3	Réunion 4	Réunion 5	Réunion 6	Réunion 7	Réunion 8	Réunion 9	Réunion 10	Réunion 11	Réunion 12	Réunion 13	Réunion 14	Total	Moyenne CPTS NA
<b>Date de la réunion</b>	20/01/23	27/01/23	07/03/23	31/03/23	14/04/23	16/05/23	26/05/23	07/07/23	12/09/23	13/10/23	20/10/23	14/11/23	08/12/23	15/12/23		
<b>Type de réunion</b>	CPTS NA	CMPP / CPTS NA	CPTS NA	CMPP / CPTS NA	CPTS NA	CPTS NA	CMPP / CPTS NA	CPTS NA	CPTS NA	CMPP / CPTS NA	CPTS NA	CPTS NA	CPTS NA	CMPP / CPTS NA	14	
<b>Nombre de dossiers étudiés</b>	27	12	17	14	19	18	22	18	21	12	19	14	9	8	230	16
<b>Dont nombre de nouveaux dossiers</b>	27	5	12	7	11	8	3	4	11	2	2	4	2	0	98	
<b>Nombre de professionnels CPTS NA</b>	13		14		12	11		8	18		16	10	12			13
<b>Noms des participants +</b>	GAULIER C (MG)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
	HEBRARD S (MG)			1	1	1	1	1			1	1	1			
	LAFON E (MG)			1			1		1							
	LEMOUZY MC (MG)	1	1	1			1									
	MARCILLAC C(MG)			1					1			1				
	MIROUZE M (MG)		1	1		1				1	1	1		1	1	
	RAYNAL Adrien (MG)				1		1									
	RICARD M. (orthoptiste)	1		1		1	1			1		1		1		
	BARRIE V (orthophoniste)								1							
	BATTUT V. (orthophoniste)	1			1						1		1			
	BOCCOGNANI J (othophoniste)			1		1	1		1	1	1	1	1			
	CALMEL B (othophoniste)	1			1			1	1		1					
	FARRENG L (othophoniste)	1		1		1	1		1	1	1		1			
	ROUQUETTE A (othophoniste)			1		1		1	1		1	1	1			
	COLLAS M (orthophoniste)										1					
	BELLARDIE M (psychomotricienne)	1		1												
	CHAMARD M (psychomotricienne)	1		1		1	1		1	1	1		1			
	PAUC MA (psychomotricienne)			1		1			1			1				
	PAVEAU E (psychomotricienne)	1		1		1			1		1	1	1			
	VUILLEMIN E (psychomotricienne)								1		1	1	1			
	STANCILL G (ergothérapeute)	1						1	1							
	NAYROLLES A (ergothérapeute)								1		1	1				
	DELMAS M (psychologue)	1			1	1			1		1	1				
	POUJOL MARTY K (psychologue)	1				1		1	1		1		1			
	FUSTER VERA Maria (MK)	1														
<b>Partenaires</b>	CMPP		X		X			X			X				X	
	PMI			X		X						X				

## ANNEXE 3

### Parcours Enfants

Charte de fonctionnement à destination des professionnels +  
conditions de financement

Consentement et Notice d'information à destination du ou des  
responsable(s) légaux de l'enfant



## PARCOURS ENFANTS CPTS NORD AVEYRON

### Charte de fonctionnement

#### *A destination des professionnels*

Je, soussigné.e,

Nom : .....

Prénom : .....

Profession : .....

déclare

- avoir pris connaissance de la Charte de fonctionnement du parcours pluridisciplinaire et coordonné proposé aux enfants (0-17 ans) dans le cadre de la CPTS du Nord Aveyron (Parcours enfants CPTS-NA),
- en accepter les termes
- et m'engager à les respecter.

Fait à .....

Le .....

Signature

#### **SOMMAIRE DE LA CHARTE DU PARCOURS ENFANTS CPTS-NA :**

- 1. PREAMBULE – Page 1**
- 2. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PARCOURS ENFANTS CPTS-NA - Page 1**
  - 2.1. Rappel des notions et de la réglementation applicable - Page 1**
  - 2.2. Les actions à réaliser par les professionnels participant au Parcours Enfants CPTS-NA Page 4**
- 3. COORDINATION DU PARCOURS ENFANTS CPTS-NA - Page 5**
- 4. FINANCEMENT DE PRISES EN CHARGE PAR LA CPTS NA (auprès d'un(e) psychomotricien(ne), d'un(e) ergothérapeute ou d'un(e) psychologue) - Page 5**
- 5. ANNUAIRE CPTS-NA - Page 5**
- 6. ENGAGEMENTS DES PROFESSIONNELS - Page 5**
- 7. DEDOMMAGEMENTS / INDEMNISATION - Page 5**

ANNEXE : Réglementation applicable et actions à réaliser : questions/réponses – Page 6





## PARCOURS ENFANTS CPTS NORD AVEYRON

### Charte de fonctionnement

#### A destination des professionnels

#### 1. PREAMBULE :

Une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) regroupe les professionnels d'un même territoire qui souhaitent s'organiser, à leur initiative, autour d'un projet de santé pour répondre à des problématiques communes.

La CPTS du Nord Aveyron a été créée en décembre 2019 et son projet de santé a été validé en mars 2020. Elle se déploie sur 38 communes au total, rattachées à 3 communautés de communes (toutes les communes de l'intercommunalités « Aubrac, Carladez, Viadène » et la quasi-totalité des communes de « Comtal, Lot, Truyère » et de 2 communes « Des Causses à l'Aubrac »).

Objectifs du parcours pluridisciplinaire et coordonné pour les enfants inclus dans le projet de santé du territoire de la CPTS NA :

- coordonner les parcours qui impliquent plusieurs professionnels (qui ne sont pas tous réunis en Equipe de Soins Primaires ou Maison de santé Pluriprofessionnelle) pour articuler au mieux les prises en soins et proposer un accompagnement envisagé de manière globale ;
- faciliter et fluidifier les parcours en veillant à proposer, en fonction des besoins identifiés, les orientations les plus adaptées vers les dispositifs existants (dispositifs de droit commun : MDPH, prise en charge institutionnelles, plateforme PCO... ou expérimentations déployées sur le territoire : parcours TSLA notamment) ;
- en appliquant le principe de la subsidiarité, en dernier recours, lorsqu'aucun dispositif ou financement ne peut être mobilisé, financer des prises en charge auprès d'un(e) psychomotricien(ne), d'un(e) ergothérapeute ou d'un(e) psychologue, lorsque leur financement peut constituer un frein aux soins et à condition que la parcours soit coordonné ;
- échanger des bonnes pratiques et capitaliser les expériences entre professionnels.

Professionnels pouvant s'impliquer dans le parcours :

Tout professionnel de santé : médecin, ergothérapeute, orthoptiste, orthophoniste, psychomotricien, puéricultrice, kinésithérapeute, sage-femme ainsi que les psychologues et les assistants de service social.

#### 2. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PARCOURS ENFANTS CPTS-NA :

##### 2.1. Rappel des notions et de la réglementation applicable

##### *A/ Au regard du Code de la santé publique*

Tout professionnel intervenant dans le Parcours Enfants CPTS-NA doit respecter la vie privée des personnes prises en charge, de leur représentant légal et est tenu au secret professionnel<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Article L.1110-4 I. du Code de la santé publique

Malgré ces principes, **vous pouvez échanger ou partager les informations que vous avez recueillies auprès d'un enfant ou de son représentant légal dans le cadre du Parcours Enfants CPTS-NA, mais sous réserve du respect de certaines conditions<sup>2</sup>** :

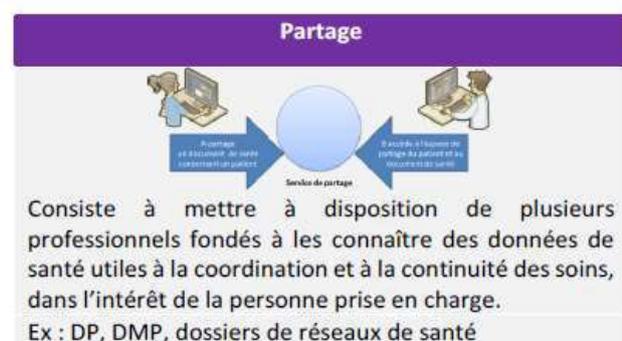
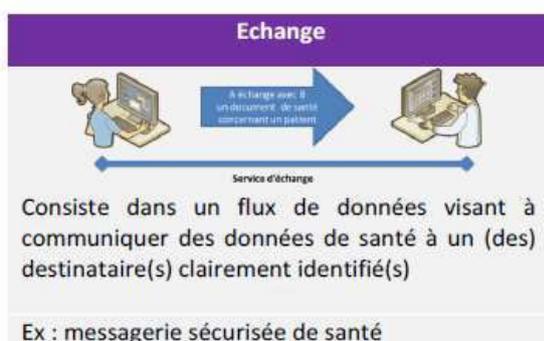
- a. Vous pouvez **échanger** avec un ou plusieurs professionnels identifiés des informations relatives à une même personne prise en charge, à condition :
  - i. que ces professionnels destinataires des informations participent tous à la prise en charge de la personne
  - ii. que ces informations soient strictement nécessaires à la coordination ou à la continuité des soins, à la prévention ou au suivi médico-social et social de la personne
  - iii. Que cet échange d'informations intervienne dans le strict cadre de vos missions.
  
- b. Vous pouvez **partager** les informations concernant une même personne aux professionnels qui appartiennent à une équipe de soins. Ces informations sont réputées confiées par la personne à l'ensemble de l'équipe<sup>3</sup>.
  
- c. Vous pouvez **partager** les informations concernant une même personne aux professionnels qui n'appartiennent pas à une équipe de soins, seulement si vous avez recueilli le consentement préalable de la personne prise en charge<sup>4</sup>, par le biais de la notice d'information et de consentement jointe au présent guide.

⇒ Quelle est la distinction entre l'échange et le partage d'informations ?

Il n'existe pas de définition légale des notions d'échange et de partage d'informations.

Toutefois, l'Agence du Numérique en Santé définit et illustre ces deux notions de la manière suivante :

- « **L'échange** de documents comportant des données de santé consiste dans un flux de données visant à communiquer des données de santé à un (des) destinataire(s) clairement identifié(s)  
Exemple : envoi d'un mail par messagerie sécurisée de santé, envoi par fax, appel téléphonique. »
  
- « **Le partage** vise à mettre à la disposition de plusieurs professionnels fondés à les connaître, des données de santé utiles à la coordination et à la continuité des soins, dans l'intérêt de la personne prise en charge. Exemple : informations disponibles dans le Dossier Pharmaceutique, Dossier Médical Partagé, ou les dossiers de réseaux de santé. »



<sup>2</sup> Article L.1110-4 CSP et article R.1110-1 CSP

<sup>3</sup> Article L.1110-4 III. Code de la santé publique

<sup>4</sup> Article L.1110-4 III. Code de la santé publique

⇒ Dans quels cas fais-je partie d'une équipe de soin ?

L'équipe de soin est définie comme un « **ensemble de professionnels qui participent directement au profit d'un même patient à la réalisation d'un acte diagnostique, thérapeutique, de compensation du handicap de soulagement de la douleur ou de prévention de perte d'autonomie, ou aux actions nécessaires à la coordination de plusieurs de ces actes** », et qui « **3° exercent dans un ensemble, comprenant au moins un professionnel de santé, présentant une organisation formalisée et des pratiques conformes à un cahier des charges fixé par un arrêté du ministre chargé de la santé.** »<sup>7</sup> ;

Les professionnels qui **partagent** les informations et qui appartiennent à une **même équipe de soin** n'ont **pas à demander le consentement préalable** de la personne concernée pour un **partage** (« Ces informations sont réputées confiées par la personne à l'ensemble de l'équipe ») ;

Les professionnels qui **partagent** les informations et qui **n'appartiennent pas à une même équipe de soin** doivent recueillir le **consentement** de la personne concernée préalablement au partage.

	Equipe de soin	Hors Equipe de soins
Echange	Information au patient	Information au patient
Partage	Information au patient	Recherche d'un consentement exprès du patient

Ainsi, les professionnels participant aux RCP qui sont susceptibles de ne pas intervenir directement à la prise en charge médicale effective de l'enfant au sein du Parcours Enfant CPTS-NA, en ce compris les coordinateurs du Parcours Enfant CPTS-NA, ne font pas partie d'une équipe de soin au sens de la réglementation applicable.

### ***B/ Au regard de la Règlementation en matière de protection des données personnelles (RGPD)***

Conformément au RGPD, les données personnelles traitées dans le cadre du Parcours Enfants CPTS-NA doivent être **adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est strictement nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées**<sup>5</sup>.

Par ailleurs, les données traitées doivent être exactes et, si nécessaire, tenues à jour. Vous devez prendre toutes les mesures raisonnables pour effacer ou rectifier sans tarder les données à caractère personnel qui sont inexactes<sup>6</sup>.

Les données à caractère personnel doivent être conservées de manière sécurisée et pendant une durée limitée en fonction des finalités. **Par exemple : le dossier SPICO est conservé 2 ans à partir de la clôture du dossier et sera définitivement supprimé au-delà. Les données de SPICO Discussions**

<sup>5</sup> Principe de minimisation des données, article 5-1-c) du RGPD. Dans le cadre du Parcours Enfants CPTS-NA, les finalités principales sont la coordination ou la continuité des soins ou du suivi médico-social et social de la personne concernée

<sup>6</sup> Principe d'exactitude des données, article 5-1-d) du RGPD

seront conservées 5 ans sur la plateforme à partir de l'envoi du message et seront définitivement supprimées au-delà.

Enfin, les données doivent être traitées de façon à garantir une sécurité appropriée, il convient de protéger les données contre le traitement non autorisé ou illicite et contre la perte, la destruction ou les dégâts d'origine accidentelle, à l'aide de mesures techniques ou organisationnelles appropriées<sup>7</sup>.

## 2.2. Les actions à réaliser par les professionnels participant au Parcours Enfants CPTS-NA :

<b>EN AMONT DE LA RCP CPTS-NA :</b>	
<i>Médecin du parcours / Professionnel référent, en lien avec le médecin du parcours</i>	
Étape 1	<b>J'informe</b> le représentant légal / la personne investie de l'autorité parentale et son enfant avant que ce dernier ne soit pris en charge dans le cadre du Parcours Enfants CPTS-NA de ses droits <b>en remettant la Notice d'information sur l'échange et le partage d'informations.</b>
Étape 2	<b>Je recueille le consentement</b> du représentant légal / de la personne investie de l'autorité parentale, préalablement à l'échange ou au partage de ses informations (voir conditions ci-dessous).
Étape 3	Je crée ( <i>médecin traitant</i> ) ou complète ( <i>autres professionnels</i> ) le <b>dossier SPICO</b> de cet enfant.
<b>EN COURS DE SUIVI CPTS-NA :</b>	
Étape 4	Si je souhaite échanger les informations relatives à cet enfant, j'utilise la messagerie sécurisée SPICO Discussion (ou Médimail).
Étape 5	J'assure et je surveille la confidentialité des informations recueillies, je n'autorise pas l'accès aux informations à des tiers non autorisés. En cas de survenance d'une faille de sécurité ou d'une violation de données <b>j'en informe sans délai les coordinateurs du Parcours Enfants CPTS-NA.</b>
Étape 6	Si le représentant légal / la personne investie de l'autorité parentale m'indique, durant la prise en charge de l'enfant mineur, qu'il ne souhaite plus que les informations relatives à l'enfant soient échangées ou partagées : <ul style="list-style-type: none"> <li>- j'informe le représentant légal / la personne investie de l'autorité parentale des conséquences d'une telle décision particulièrement au regard de l'impossibilité à poursuivre la prise en charge de l'enfant au sein du Parcours Enfants CPTS-NA.</li> <li>- Si le représentant légal / la personne investie de l'autorité parentale confirme sa position, j'informe les autres professionnels intervenant dans la prise en charge de l'enfant et je cesse d'échanger et partager ses informations ;</li> </ul>
<b>EN FIN DE SUIVI CPTS-NA :</b>	
Étape 7	Lorsque l'enfant n'est plus pris en charge dans le cadre du Parcours Enfants CPTS-NA, je mentionne cette information dans le dossier SPICO de l'enfant et clôture le dossier.

### A NOTER CONCERNANT LES RCP CPTS-NA :

- Si le responsable légal de l'enfant n'a pas donné son accord en amont de la RCP, la situation peut être discutée mais de façon anonymisée.

- Les conclusions écrites des RCP sont partagées :

<sup>7</sup> Principe d'intégrité et confidentialité – 5.1.(f) du RGPD

D'une part, entre les coordinateurs et le référent du Parcours enfants CPTS-NA,  
D'autre part, avec les professionnels inclus dans le cercle de soins de l'enfant, ayant accès au dossier SPICO de l'enfant.

### **3. COORDINATION DU PARCOURS ENFANTS CPTS-NA :**

Le parcours CPTS-NA est un parcours pluridisciplinaire, coordonné par le médecin traitant de l'enfant.

Les professionnels qui y participent s'engagent dans cette démarche coordonnée (bilans versés dans le dossier SPICO de l'enfant, fil de discussion SPICO quand le bilan est finalisé et lorsque le suivi de l'enfant nécessite un échange interprofessionnel, participation aux RCP CPTS-NA ...).

### **4. FINANCEMENT DE PRISES EN CHARGE PAR LA CPTS NA (auprès d'un(e) psychomotricien(ne), d'un(e) ergothérapeute ou d'un(e) psychologue) :**

Lorsque le financement de prises en charge auprès d'un(e) psychomotricien(ne), d'un(e) ergothérapeute ou d'un(e) psychologue constitue un frein aux soins, il peut être pris en charge par la CPTS-NA, selon les conditions qui ont été établies et qui figurent en **annexe 1**.

Chaque professionnel concerné par ces financements :

- complète les éléments de l'annexe 1 et les transmet à la CPTS-NA (volet professionnel)
- fait signer à la famille l'annexe concernant ces prises en charge (volet famille)

### **5. ANNUAIRE CPTS-NA :**

Les professionnels intervenant dans le parcours enfant CPTS-NA acceptent d'être recensés dans un annuaire et de figurer sur des cartes, accessibles en ligne uniquement aux adhérents de la CPTS-NA (<https://cpts-nord-aveyron.fr/espace-adherent-1/>).

Les informations mentionnées sont validées en amont avec le professionnel : NOM, Prénom, Spécificités de prises en charge, dont âge des patients, adresse, n° téléphone, jours et horaires de consultation, formations spécifiques.

Les professionnels peuvent à tout moment demander la modification de ces informations ou leur suppression par mail à : [parcours.nordaveyron@gmail.com](mailto:parcours.nordaveyron@gmail.com)

### **6. ENGAGEMENTS DES PROFESSIONNELS :**

La participation au parcours enfant CPTS-NA est basée sur le volontariat.

Le professionnel souhaitant y prendre part doit s'engager à respecter les termes de la présente charte.

En outre, le professionnel s'engage à respecter les règles déontologiques propres à sa profession et les recommandations de bonnes pratiques (dont HAS, Occitadys, ...).

### **7. DEDOMMAGEMENTS / INDEMNISATION**

Le montant des indemnités - dans le cadre de la participation au parcours enfants CPTS-NA - est équivalent à celui de toute indemnité versée par la CPTS-NA, fixé dans le Règlement général de la CPTS-NA (titre 4 « indemnités »).

Pour rappel, le versement de ces indemnités est conditionné : à l'adhésion de la CPTS-NA, au respect du Règlement général et, dans le cadre du parcours Enfants, à la signature de la présente charte.

## PARCOURS ENFANTS CPTS NORD AVEYRON

### **ANNEXE : Réglementation applicable et actions à réaliser**

#### **Questions et réponses**

⇒ Quelles informations peuvent être recueillies puis échangées ou partagées ?

- Les informations recueillies doivent être strictement **nécessaires à la coordination, la prise en charge de l'enfant ou la continuité des soins ou du suivi médico-social et social de l'enfant** ;
- Si vous avez accès ou si vous collectez un nombre important d'informations sur l'enfant pris en charge, vous devez sélectionner uniquement celles qui seront **nécessaires et pertinentes dans le cadre du Parcours Enfant CPTS-NA** ;

⇒ Comment puis-je informer la personne que je prends en charge ?

- J'informe l'enfant oralement avec un langage adapté à son âge et son discernement ainsi que son représentant légal / la personne investie de l'autorité parentale ET je donne/j'envoie la Notice d'information annexée au présent guide en format papier ou numérique au représentant légal / la personne investie de l'autorité parentale;
- **La Notice d'information n'a pas à être signée** ;
- Je prends le temps auprès du représentant légal / de la personne investie de l'autorité parentale d'expliquer les raisons pour lesquelles l'échange ou le partage d'informations est important pour la prise en charge de l'enfant au sein du Parcours Enfants CPTS-NA ;
- J'insiste sur les droits, notamment le droit d'opposition de la personne au partage/échange d'informations.
- Je trace la délivrance de la Notice d'information dans le dossier de suivi de l'enfant (exemple : j'indique la date, les conditions, les modalités de remise)

⇒ Dois-je recueillir le consentement de la personne (ou de son représentant légal) que je prends en charge ?

OUI, dès lors que les informations collectées ont vocation selon les cas à être partagées avec des professionnels n'appartenant pas à une même équipe de soin au sens de la réglementation. Le consentement est à recueillir systématiquement.

⇒ Comment recueillir le consentement de la personne (ou de son représentant légal) que je prends en charge ?

- Le consentement doit être recueilli après avoir informé oralement l'enfant (s'il dispose d'un discernement suffisant) et son représentant légal/ personne investie de l'autorité parentale et après lui avoir remis la Notice d'information ;
- Le consentement de la personne est recueilli via le formulaire "Consentement sur l'échange et le partage des données" dans la Notice d'information, par tout moyen, y compris de façon dématérialisée<sup>8</sup>
- Le consentement est valable tant qu'il n'a pas été retiré par tout moyen, y compris sous forme dématérialisée ;

---

<sup>8</sup> Article D1110-3-1 du Code de la santé publique

- Je trace le consentement recueilli dans le dossier SPICO de l'enfant (exemple : j'indique la date, les conditions, les modalités de recueil).

⇒ Comment puis-je répondre aux demandes d'exercice des droits des personnes ?

- Je trace l'exercice des droits, en particulier l'opposition du représentant légal de l'enfant dans le dossier de suivi de cet enfant (exemple : j'indique la date, les droits exercés) ;
- Je trace également, le cas échéant, le retrait du consentement dans le dossier de suivi ;
- Le motif n'est pas nécessaire ;
- J'informe l'ensemble des professionnels qui ont accès à ces informations et je cesse de partager les informations de cet enfant ;
- Je réponds à la personne concernée que sa/ses demande(s) a/ ont été prises en compte et qu'une réponse lui sera apportée **au plus tard 1 mois à compter de sa demande.**

⇒ Que faire si je ne peux répondre aux demandes d'exercice des droits de la personne dans un délai d'un mois ?

- Je justifie qu'un délai supérieur à 1 mois est nécessaire pour répondre à la / aux demandes d'exercice des droits (en raison de sa complexité)
- J'informe toutefois la personne concernée dans le délai d'un mois qu'un délai supplémentaire est nécessaire
- Je réponds, dans tous les cas, à la personne concernée que sa/ses demande(s) ont été prises en compte **au plus tard 3 mois après sa demande.**

⇒ Comment échanger ou partager les informations recueillies ?

- Dès lors qu'un dossier de coordination SPICO est créé, j'utilise uniquement la messagerie sécurisée SPICO Discussion pour échanger les informations relatives à l'enfant et à sa prise en charge ou Médimail.

⇒ Quelles mesures de sécurité dois-je mettre en œuvre ?

- Je prends toutes les précautions utiles pour préserver la sécurité et la confidentialité des informations que je recueille ou auxquelles j'ai accès, exemples :
  - Je sécurise mon poste de travail (verrouillage automatique de ma session, anti-virus/pare-feu à jour)
  - Je protège l'accès au bureau/locaux au sein desquels les informations papier sont conservées
  - Je sécurise mes mots de passe et les change régulièrement
- Je mets tout en œuvre pour empêcher que les informations ne soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès ;
- Je notifie, sans délai dès que j'en ai connaissance, aux Coordinateurs du Parcours Enfants CPTS-NA toute atteinte à la confidentialité des informations (exemples : accès aux informations par une personne non habilitée, tentatives d'accès frauduleux ou illégitimes, etc.)



## PARCOURS ENFANTS CPTS NORD AVEYRON

### **ANNEXE : Prises en charge (bilan et séances) en psychomotricité, ergothérapie ou suivi psychologique - Conditions de financement par la CPTS-NA**

*Volet destiné aux professionnels*

NOM Prénom de l'enfant : .....

NOM Prénom du professionnel : .....

#### **1. CRITERES OBLIGATOIRES RELATIFS A L'ENFANT :**

Les critères suivants conditionnent la possibilité de financement par la CPTS-NA.

Si l'un de ces critères n'est pas rempli, alors il ne peut pas y avoir de financement.

- L'enfant réside sur le territoire de la CPTS-NA  OUI  NON
- L'enfant a été inclus dans le parcours enfants CPTS-NA par un médecin formé (avec dossier SPICO ouvert)  OUI  NON
- J'ai vérifié que l'enfant ne peut pas bénéficier d'une autre prise en charge (financière ou institutionnelle) : CAMSP, PCO, MDPH, TSLA, CMPP...  OUI  NON

*Dans le cas où la famille est en attente de réponse pour d'autres prises en charge (ou dossier en cours de constitution), cette dernière doit s'engager à vous en faire part afin que vous puissiez informer la CPTS-NA de la réponse donnée, pour éviter les doubles prises en charge.*

- Les prises en charge sont liées à un trouble du neuro-développement  OUI  NON
- Les responsables légaux de l'enfant ont consenti à l'échange/partage de données concernant l'enfant, à son intégration dans le parcours CPTS-NA et se sont engagés au respect des conditions de prise en charge.  OUI  NON

#### **2. AUTRES CRITERES RELATIFS A L'ENFANT :**

Ces critères permettent à la CPTS-NA d'évaluer le besoin de financement de la famille et, conséquemment, la part du financement CPTS-NA :

- 90% si le nombre de points est  $\geq 3$  points
- ou 50 % si le nombre de points est compris entre 1 et à 3 points
- pas de financement si le nombre de point si 0 point

- Le montant du quotient familial CAF est :  < à 800 € (3 points)  
 compris entre entre 801 et 1 350 € (2 points)  
 compris entre 1 350 et 1800 € (1 point)  
 > à 1 800€ (0 point)

*Les responsables légaux doivent envoyer un justificatif CAF à la CPTS-NA par mail à [secpts.nordaveyron@gmail.com](mailto:secpts.nordaveyron@gmail.com) ou le remettre au professionnel.*

- Un événement récent concernant la famille induit une précarité financière  OUI (1 point)  NON (0 point)
- Suspensions ou troubles nécessitant la prise en charge de plusieurs professionnels (1 point)

OUI (1 point)  NON (0 point)

➤ **NOMBRE TOTAL DE POINTS :** .....

➤ **PART DU FINANCEMENT :**

- ≥ 3 points – financement à hauteur de 90 %
- De 1 à 3 points – financement à hauteur de 50 %
- 0 point - pas de financement

### **3. AUTRES CRITERES, RELATIFS AU PROFESSIONNEL :**

- Pour le financement des bilans par la CPTS-NA, l'intitulé du bilan et la question à laquelle il répond sont décidés en RCP CPTS-NA.
- Le financement des séances doit être validé en RCP CPTS-NA, avec une ré-évaluation en RCP au bout de 10 séances réalisées. Le professionnel dont les séances sont financées par la CPTS-NA s'engage à assurer le suivi du nombre de séances réalisées et à inscrire en RCP, le cas échéant, les demandes de renouvellement au bout de 10 séances.
- Les professionnels dont les bilans et/ou séances bénéficient d'un financement CPTS-NA s'engagent à participer activement à une prise en charge coordonnée (bilans versés dans le dossier SPICO de l'enfant, fil de discussion SPICO quand le bilan est finalisé et lorsque le suivi de l'enfant nécessite un échange interprofessionnel, participation aux RCP CPTS-NA ...).

OUI  NON

### **4. MODALITES DE FINANCEMENT :**

- Pour les bilans, la CPTS-NA applique le même plafond de remboursement par spécialité (psychomotricité, ergothérapie ...) et par type de bilans (psychométrie ...).
- Pour les séances de rééducation/suivi individuels, le montant financé se base sur les tarifs appliqués par les professionnels de la spécialité (psychomotricité, ergothérapie ...), avec un plafond maximum de remboursement de :
  - Pour un financement à hauteur de 90% : 40 € maximum / séance individuelle  
*(reste à charge minimum pour la famille de 5 €)*
  - Pour un financement à hauteur de 50% : 20 € maximum / séance individuelle  
*(reste à charge minimum pour la famille de 20 €)*

Exemples pour un financement CPTS-NA à hauteur de 90 % :

- Si le professionnel facture une séance à 50 € -> la CPTS finance **40 € (le maximum)** et la famille 10 €.
- Si le professionnel facture une séance à 40 € -> la CPTS finance 35 € et la famille 5 €.

Exemples pour un financement CPTS-NA à hauteur de 50 % :

- Si le professionnel facture une séance à 50 € -> la CPTS finance **20 € (le maximum)** et la famille 30 €.
- Si le professionnel facture une séance à 45€ -> la CPTS finance 20 € et la famille 25 €.

- Le financement, toutes prises en charges confondue, s'élève à maximum **850 € par enfant** et la durée de financement ne peut **pas dépasser 1 an**.



## **PARCOURS ENFANTS CPTS NORD AVEYRON**

### **ANNEXE : Prises en charge (bilan et séances) en psychomotricité, ergothérapie ou suivi psychologique - Conditions de financement par la CPTS-NA**

*Volet destiné au.x responsable.s légal.ux de l'enfant*

( 1 exemplaire remis au.x responsables. légal.ux  
+ 1 à conserver par le Professionnel référent - papier ou numérique)

Dans le cadre du Parcours enfants proposé par la CPTS-NA, votre enfant peut bénéficier d'une prise en charge auprès d'un.e psychomotricien.ne, d'un.e ergothérapeute ou d'un.e psychologue, financée par la CPTS-NA, sous conditions :

#### Conditions obligatoires :

- Votre enfant doit résider sur le territoire de la CPTS-NA ET doit être suivi par un médecin du parcours enfant exerçant sur ce territoire.

- Pour les prises en charge concernées, votre enfant ne peut pas bénéficier d'une autre prise en charge (financière ou institutionnelle) : CAMSP, PCO, MDPH, TSLA, CMPP...

*Dans le cas où vous êtes en attente de réponse pour d'autres prises en charge (ou dossier en cours de constitution), vous vous engagez à informer les professionnels de la CPTS-NA de la réponse donnée.*

- En tant que responsable.s légal.ux de l'enfant vous devez :

\* consentir à l'échange/partage de données concernant votre enfant (cf. Formulaire de consentement et Notice vie privée).

\* vous engager au respect des conditions de prise en charge qui vous ont été proposées : les séances devront être suivies au rythme qui aura été convenu, la régularité étant indispensable pour le déroulement des soins. **Tout rendez-vous non décommandé 48 heures à l'avance entraînera l'interruption de la prise en charge.**

#### Situation financière :

- Afin d'évaluer votre situation financière, vous devez transmettre un justificatif de quotient familial CAF à la CPTS-NA par mail : [secpts.nordaveyron@gmail.com](mailto:secpts.nordaveyron@gmail.com) ou le remettre au professionnel qui suit votre enfant.

**Ces éléments permettront de déterminer la possibilité et la part de financement pour les séances (50 % ou 90 %).**

*A noter :*

*Les bilans sont financés en intégralité par la CPTS-NA.*

*Le financement CPTS-NA (toutes prises en charges confondues) est de maximum 850 € au total par enfant.*

*La durée de financement ne peut pas dépasser 1 an.*

**Le ...../...../.....**

Nom du professionnel référent :                      Nom de l'enfant :                      Nom.s du.des responsable.s légal.ux :

Signature :                      .....                      Signature 1 :                      Signature 2 :



## **PARCOURS ENFANTS CPTS NORD AVEYRON**

### **Consentement et notice d'information**

*A destination du. des responsables légal. aux des enfants*

## **1/ CONSENTEMENT SUR L'ÉCHANGE ET LE PARTAGE DE VOS DONNEES**

La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Nord Aveyron (ci-après « **CPTS-NA** ») a été créée pour améliorer la réponse aux besoins de santé de la population du Nord Aveyron. Dans le cadre de son projet de santé, la CPTS-NA met en place un parcours pluridisciplinaire et coordonné proposé aux enfants (0-17 ans) (ci-après le « **Parcours Enfants CPTS-NA** »).

Pour accompagner au mieux votre enfant dans le cadre de ce Parcours Enfants CPTS-NA, nous avons besoin d'échanger et de partager certaines données vous concernant et concernant votre enfant (ci-après les « **Données** ») avec des professionnels intervenant au sein de ce parcours, en vue d'assurer une coordination efficace entre ces derniers.

La CPTS-NA met tout en œuvre pour garantir le respect de votre vie privée, la sécurité et la confidentialité de ces Données conformément aux dispositions du Code de la santé publique et à la réglementation applicable aux données à caractère personnel, notamment le règlement européen n°2016/679 (RGPD) et la Loi Informatique et Libertés de 1978 modifiée (LIL).

La confidentialité couvre l'ensemble des Données que vous avez communiquées à votre médecin traitant (ou à un autre professionnel de santé) à l'initiative de l'intégration de votre enfant au sein du Parcours Enfants CPTS-NA (ci-après le « **Professionnel référent** ») ainsi que les Données collectées par la suite tout au long du Parcours Enfants CPTS-NA.

Vous trouverez toutes les précisions détaillées dans la notice d'information « vie privée » ci-après, page 3 :

1. A quel moment vos Données sont-elles échangées et/ou partagées ? page 3
2. Quelles sont les catégories de Données ayant vocation à être collectées et traitées ? page 3
3. A quelles fins vos Données sont-elles collectées et traitées ? page 4
4. Quel est la base légale au traitement des Données ? page 4
5. Qui traite les Données ? page 4
6. Qui sont les destinataires de vos Données ? page 5
7. Quels sont vos droits ? page 5
8. Quels sont les supports utilisés pour l'échange et le partage de vos Données ? page 6
9. Quelles sont les mesures prises pour préserver la sécurité de vos Données ? page 6



## PARCOURS ENFANTS CPTS NORD AVEYRON

### Formulaire de consentement

*A destination du. des responsable.s légal. aux des enfants*

( 1 exemplaire remis au.x responsables. légal. aux  
+ 1 à conserver par le Professionnel référent - papier ou numérique)

Je soussigné(e), ..... ,  
représentant.s légal. aux de [NOM & PRENOM DE L'ENFANT] .....

- ❖ donne mon consentement pour que mes Données et celles de mon enfant soient échangées et/ou partagées avec les professionnels participant aux Réunions de Concertation Pluriprofessionnelles (RCP) qui sont susceptibles de ne pas intervenir directement à la prise en charge médicale effective de mon enfant au sein du Parcours Enfants CPTS-NA, en ce compris les coordinateurs CPTS-NA du Parcours Enfants CPTS-NA.

- OUI
- NON

- ❖ reconnaît que tous les professionnels participant à la prise en charge médicale de l'enfant dans le cadre du Parcours Enfants CPTS-NA sont réputés appartenir à une seule et même équipe de soins et pourront échanger et partager des Données concernant mon enfant, notamment *via* l'outil SPICO dans les conditions ci-avant définies.

- OUI
- NON

**Vous pourrez retirer votre consentement à tout moment** de la prise en charge de votre enfant **et par tout moyen** (email, téléphone, courrier, information orale à un professionnel), selon les modalités indiquées dans la notice d'information ci-dessus qui vous est remise.

Le ...../...../.....

Signature 1 :

Signature 2 :

# L'ÉCHANGE ET LE PARTAGE DE VOS DONNÉES EN RESUMÉ

<h3>Catégories de Données</h3> <ul style="list-style-type: none"> <li> Identité de l'enfant pris en charge</li> <li> Identité, coordonnées du ou des représentants légaux</li> <li> Informations médicales de l'enfant</li> <li> Informations familiales, sociales et administratives</li> <li> Les types d'accompagnements et d'actions déjà mis en place</li> </ul>	<h3>Catégories de professionnels</h3> <p><b>Professionnels de santé :</b> médecins, psychomotriciens, ergothérapeutes, orthoptistes, orthophonistes, etc...</p>  <p><b>Autres professionnels :</b> éducateurs, psychologues, responsables de services sociaux ou médico-sociaux, personnels des établissements de soin, etc</p> <p><i>Les professionnels garantissent le respect de votre vie privée et le secret des informations de votre enfant.</i></p>	<h3>Vos droits</h3>  <ul style="list-style-type: none"> <li>• accès, rectification, effacement, limitation</li> <li>• <b>opposition à tout moment</b></li> </ul> <hr/> <h3>La sécurité de vos Données</h3>  <p>Outil sécurisé SPICO, messagerie sécurisée de santé, stockage chez un hébergeur de données de santé (HDS), accès limité aux personnes habilitées, détection des tentatives d'accès frauduleux ou illégitimes.</p>
<p>UNE QUESTION ? BESOIN D'EXERCER VOS DROITS ? CONTACTER : PARCOURS.NORDAVEYRON@GMAIL.COM</p>		

### 1) A quel moment vos Données sont-elles échangées et/ou partagées ?

#### ❖ Lors des réunions de concertation pluri-professionnelles

Lors de l'intégration et du suivi de votre enfant au sein du Parcours Enfants CPTS-NA, vos Données et celles de votre enfant sont échangées entre le Professionnel référent dans le cadre de **réunions de concertation pluri-professionnelles** (ci-après « RCP ») et les membres de la RCP. Ces RCP ont vocation à identifier les besoins de prises en charge de votre enfant.

#### ❖ Tout au long de la prise en charge de votre enfant au sein du Parcours Enfants CPTS-NA

Pour assurer la coordination de la prise en charge de votre enfant au sein du Parcours Enfants CPTS-NA, nous avons besoin de partager et/ou d'échanger vos Données avec les professionnels de l'équipe de soin de votre enfant, autrement dit les professionnels intervenant dans sa prise en charge médicale au sein du Parcours Enfants CPTS-NA.

### 2) Quelles sont les catégories de Données ayant vocation à être collectées et traitées ?

- **Données d'identification de votre enfant** : nom, prénom, date de naissance, âge, adresse postale ;
- **Vos Données d'identification en tant que représentant légal** : nom, prénom, téléphone, adresse email, adresse postale ;

- **Données d'identification des professionnels de l'équipe de soins** : nom, prénom, adresse, email, téléphone ;
- **Données financières** : revenus (des parents), aides et prestations ;
- **Données sociales** : environnement social et familial, logement, scolarité ;
- **Données administratives** : couverture sociale ;
- **Données de santé de votre enfant** : pathologies, état de santé de l'enfant, suivi, traitements, ordonnances, matériel médical, etc.
- **Vos Données de santé** : pathologies (notamment héréditaires), état de santé, suivi, traitements, etc.
- 

### 3) A quelles fins vos Données sont-elles collectées et traitées ?

La CPTS-NA collecte et traite vos Données strictement nécessaires :

- à la prise en charge de votre enfant,
- à la dispense de soins,
- à la prévention,
- à son suivi médico-social ou social
- et de manière générale, pour assurer la coordination et la continuité de son accompagnement auprès des différents professionnels amenés à intervenir dans le cadre du Parcours Enfants CPTS-NA.

Les Données sont conservées uniquement le temps nécessaire à la prise en charge de votre enfant au sein du Parcours Enfants CPTS-NA. Elles seront en tout état de cause **supprimées dans les deux ans** suivant votre dernier contact au sein du Parcours (email, appel, courrier) ou suivant la clôture de votre dossier de coordination, sauf contentieux, dispositions législatives ou réglementaires contraires.

### 4) Quel est la base légale au traitement des Données ?

Vos Données ne seront traitées ou utilisées que dans les cas suivants :

- i. dans la mesure où cela est strictement nécessaire pour les finalités visées ci-dessus ;
- ii. pour assurer les missions d'intérêt public portée par la CPTS-NA, telles que définies par l'article L.1434-12-2 du Code de la santé publique ; ou
- iii. pour répondre à une obligation légale ou réglementaire.

### 5) Qui traite les Données ?

La CPTS-NA traite vos Données en qualité de Co-Responsables de traitement, avec le Professionnel référent, pour les traitements de Données réalisés aux fins d'assurer la coordination et la mise en œuvre opérationnelle du Parcours Enfants CPTS-NA.

Les professionnels de santé de l'équipe de soins sont eux responsables de traitement des Données dans le cadre de leur mission de prise en charge médical de votre enfant. La CPTS-NA intervient alors en tant que destinataire.

## 6) Qui sont les destinataires de vos Données ?

### ❖ Lors des RCP :

Lors de la RCP, les catégories de professionnels suivantes sont susceptibles d'être présentes :

- Les professionnels de santé ;
- Les membres de la CPTS-NA qui sont des professionnels de santé ainsi que des professionnels des secteurs médico-social et social ;
- Le personnel habilité de la CPTS-NA en charge de coordination du Parcours Enfants CPTS-NA ;
  
- Les professionnels des structures partenaires de la CPTS-NA (CMPP - CAMSP - CH - Education nationale - MDPH ...). ;
- Les professionnels et coordinateurs des Parcours TSLA et TND (notamment en cas d'orientation vers ces parcours dédiés).

Ces professionnels présents en RCP ne seront pas systématiquement impliqués par la suite dans la prise en charge effective du parcours de soin de votre enfant. **Lorsque le partage des Données est souhaité avec un intervenant n'appartenant pas à l'équipe de soins au sens de l'article L. 1110-12 du CSP, le recueil de votre consentement est un prérequis obligatoire.**

### ❖ Tout au long de la prise en charge de votre enfant au sein du Parcours Enfants CPTS-NA :

Vos Données et celles de votre enfant pourront être échangées et/ou partagées avec les catégories de professionnels suivantes :

- Professionnels de santé : médecins, psychomotriciens, ergothérapeutes, orthophonistes, orthoptistes, etc.
- Professionnels assurant la coordination du Parcours Enfants CPTS-NA ;
- Autres professionnels (secteur social ou médico-social): éducateurs, psychologues, responsables de services sociaux ou médico-sociaux, etc. listés à l'article R. 1110-2 CSP.

Tous les professionnels qui seront destinataires des Données seront nécessairement en lien direct avec la prise en charge et le suivi médical de votre enfant et seront habilités en raison de leurs missions ou fonctions. Ceux-ci sont soumis au secret professionnel ou à tout le moins tenus au respect de la confidentialité de vos Données et seront réputés appartenir à une seule et même équipe de soins. Ils pourront échanger et partager les Données concernant votre enfant.

L'échange ou le partage de vos Données et celles de votre enfant avec l'ensemble de ces professionnels est nécessaire à la coordination ou à la continuité des soins, à la prévention ou au suivi médico-social et social.

Seront également destinataires des Données les sous-traitants de la CPTS-NA (prestataires informatiques) en charge de l'hébergement et/ou la maintenance des outils numériques utilisés dans le cadre du Parcours Enfants CPTS-NA.

## 7) Quels sont vos droits ?

Vous disposez de plusieurs droits à savoir : le droit d'être informé et le droit d'accéder aux Données, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos Données et celles de votre enfant.

**Surtout vous disposez d'un droit d'opposition au traitement de vos Données et celles de votre enfant et en particulier un droit d'opposition à l'échange et au partage de ces Données.**

Vos droits peuvent être exercés à tout moment en nous contactant directement :

- Par courrier électronique à l'adresse : [parcours.nordaveyron@gmail.com](mailto:parcours.nordaveyron@gmail.com)
- Par courrier postal à l'adresse : CPTS Nord Aveyron – Maison de santé Aubrac-Laguiolle 4 bis rue du Pont6romain 12210 LAGUIOLE

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL (3 place de Fontenoy, 75007 Paris – 01 53 73 22 22).

### **8) Quels sont les supports utilisés pour l'échange et le partage de vos Données ?**

Dans le but d'accélérer et d'améliorer le partage et l'échange de Données entre les professionnels impliqués dans des parcours pluridisciplinaire comme le Parcours Enfants CPTS-NA, l'Agence Régionale de Santé (ARS) Occitanie met à disposition un outil numérique sécurisé d'aide à la coordination : l'outil SPICO développé par le GIP E-Santé Occitanie et hébergé sur des serveurs labélisés HDS (Hébergeur de données de santé).

Vos Données et celles de votre enfant sont échangées et/ou partagées par l'intermédiaire de l'outil numérique SPICO :

- *via* le **Dossier de coordination SPICO** qui permet le partage de toutes les Données concernant votre enfant relatives à son parcours de soin destinées aux différents professionnels appartenant à l'équipe de soins impliqués dans sa prise en charge au sein du Parcours Enfants CPTS-NA. Les Données concernant votre enfant sont renseignées par le Professionnel référent dans le Dossier de coordination SPICO qui est ensuite alimenté tout au long du Parcours Enfants CPTS-NA par les professionnels de l'équipe de soins de votre enfant. Ces professionnels déterminent la pertinence et la nécessité de ces Données afin d'assurer au mieux la prise en charge de votre enfant.
- *via* l'outil **SPICO Discussions** qui **permet l'échange** de certaines Données et *via* une messagerie sécurisée de santé.

### **9) Quelles sont les mesures prises pour préserver la sécurité de vos Données ?**

Toutes les précautions utiles et nécessaires sont prises pour préserver la sécurité et la confidentialité de vos Données et celles de votre enfant, en particulier des mesures techniques et organisationnelles sont mises en œuvre pour empêcher que vos Données et celles de votre enfant ne soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès (messagerie sécurisée, accès limité aux personnes habilitées, détection des tentatives d'accès frauduleux ou illégitimes, etc.).

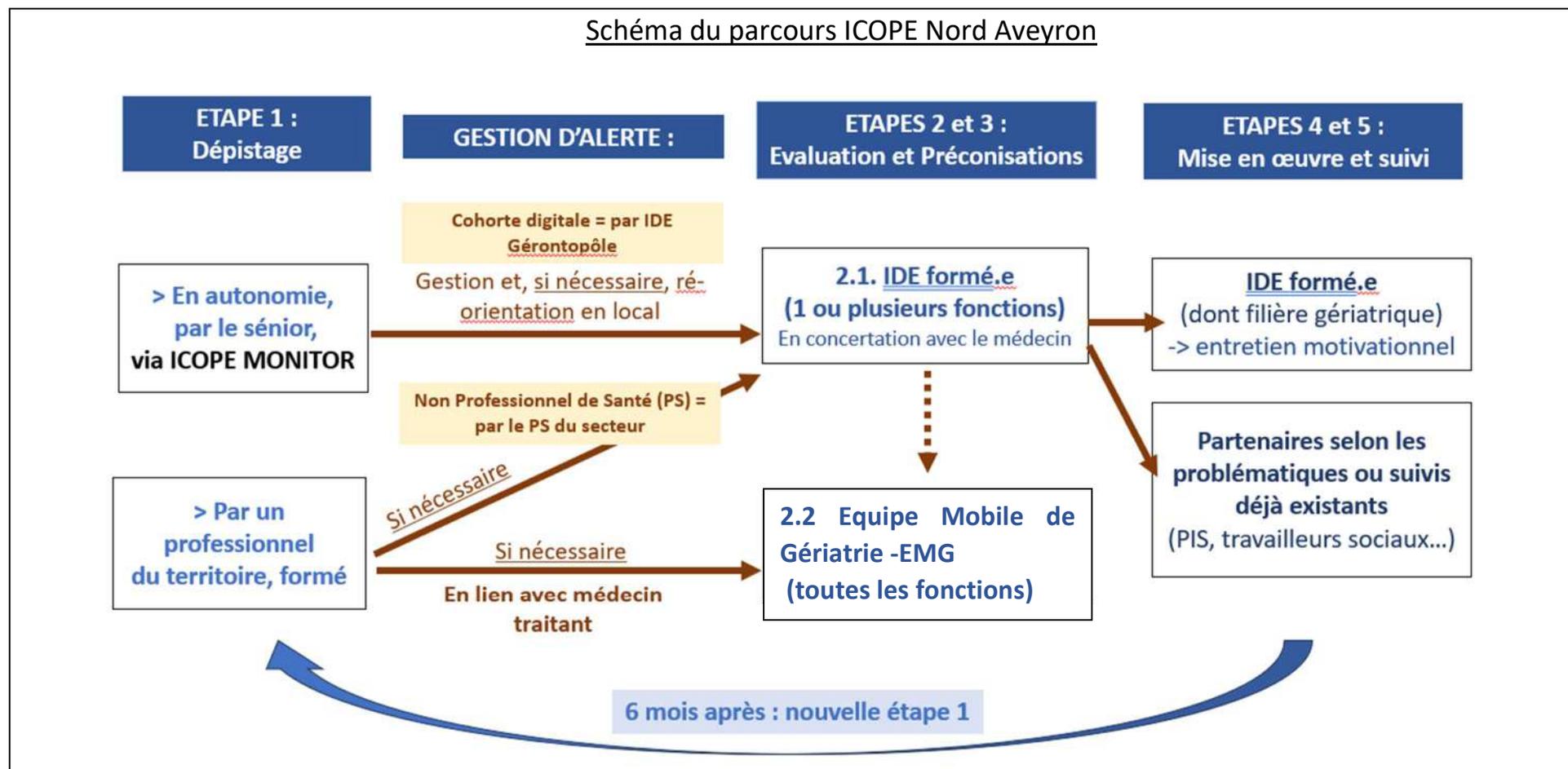
## ANNEXE 4

Parcours Personnes âgées – jeunes séniors  
Procédure Filière Gériatrique

## PARCOURS DE PREVENTION JEUNES SENIORS « ICOPE » EN NORD AVEYRON \*

### Articulations avec l'Equipe Mobile de Gériatrie du CH Espalion aux différentes étapes

Schéma du parcours ICOPE Nord Aveyron



\* ICOPE est l'acronyme anglais signifiant "Soins intégrés pour personnes âgées", qui désigne la démarche promue par l'Organisation Mondiale de la Santé et déployée par le Gérontopôle du Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse, avec le soutien notamment de l'Agence Régionale de Santé Occitanie. ICOPE s'adresse aux personnes âgées de 60 ans et plus, autonomes et vivant à domicile.

## **INTRODUCTION : L'OBJECTIF DU PARCOURS ET L'ARTICULATION AVEC LES PARTIES PRENANTES**

Pour structurer le parcours de prévention jeunes seniors en Nord Aveyron, il a été validé dès le lancement de la démarche le 5 avril 2022, de s'appuyer sur les compétences des professionnels intervenant auprès des personnes âgées et de travailler comment les articuler. L'objectif est d'apporter aux personnes qui intègrent ce parcours des réponses personnalisées et territorialisées, en mobilisant la ressource professionnelle adaptée aux besoins identifiés. Ces ajustements ont également pour conséquence de ne pas emboliser certaines filières parfois sollicitées alors qu'une ressource de premier recours aurait pu apporter une réponse adaptée.

A ce titre, le positionnement de l'Equipe Mobile de Gériatrie de l'hôpital d'Espalion dans ce parcours est essentiel.

Cela permet de préciser à quel moment leur expertise peut être sollicitée.

## **L'IMPLICATION DE L'EQUIPE MOBILE DE GERIATRIE DANS LE PARCOURS DE PREVENTION SENIORS NORD AVEYRON**

### 1/ Participation à la structuration du parcours et au suivi du déploiement opérationnel :

Le projet de prévention jeunes seniors du Nord Aveyron est un projet de territoire, co-construit avec les acteurs concernés.

A ce titre, l'Equipe Mobile de Gériatrie du CH Espalion participe **aux comités de pilotage et aux groupes de travail**.

De même, l'Equipe Mobile de Gériatrie du CH Espalion prend part activement **aux réunions de suivi de la mise en œuvre opérationnelle du parcours**, notamment des réunions entre IDE formées étape 2 (2.1 et 2.2).

### 2/ Accueil en stage d'observation de professionnels formés étape 2 ICOPE :

Selon les disponibilités de l'équipe, des professionnels du Nord Aveyron formés étape 2 ICOPE viennent réaliser un stage d'observation auprès de l'IDE à l'hôpital. Au-delà du partage d'expérience relatif à ICOPE, ces échanges permettent une interconnaissance et également de créer des liens qui faciliteront les échanges à venir sur des situations communes (de l'étape 2.2 à l'étape 4 notamment).

### 3/ Etape 1 Dépistage :

L'Equipe Mobile de Gériatrie peut proposer aux aidants des patients suivis d'intégrer la démarche de prévention en passant une étape 1.

Ponctuellement, en fonction de leur disponibilité, les professionnels de l'Equipe Mobile de Gériatrie peuvent participer à des actions de dépistage réalisées en Nord Aveyron.

**IMPORTANT** : Le suivi des seniors dépistés sera ensuite réalisé par un professionnel ICOPE intervenant sur le secteur de résidence du senior.

La réaffectation des suivis sera réalisé directement par la coordinatrice de projets CPTS-NA ayant accès par le biais de la base de données du Gérontopôle au dossier de ces patients.

### 4/ Etape 2 – Evaluation :

Dans l'objectif rappelé en introduction (apporter aux personnes qui intègrent ce parcours des réponses personnalisées et territorialisées, en mobilisant la ressource professionnelle adaptée aux besoins identifiés), pour la réalisation des étapes 2 à la suite d'une étape 1, deux niveaux d'évaluation ont été distingués :

- **le niveau 2.1** consiste en l'évaluation proposée par les professionnels formés ICOPE, en date de décembre 2023 uniquement des IDE (évaluation de 1 ou plusieurs des 6 capacités de la démarche ICOPE )

En outre spécifiquement pour **la capacité « cognition » des infirmières Asalée** intervenant en délégation auprès de plusieurs médecins peuvent réaliser (ce qu'elles font déjà dans le cadre de leurs missions) des évaluations mémoire : St Chély d'Aubrac / Argences / St Amans / Espalion

- **le niveau 2.2** consiste en une **évaluation gériatrique standardisée réalisée par l'Equipe Mobile de Gériatrie** (gériatre, infirmier, ergothérapeute et CESF formée au DU gérontologie), pour les situations cliniques identifiées comme complexes par les médecins traitants et nécessitant donc ce type d'évaluation de 15 domaines (EGS multidisciplinaire) au sein de l'hôpital d'Espalion.

Voir en annexe le contenu de l'EGS.

- Pour l'évaluation approfondie de la **fonction cognition uniquement, les patients peuvent également être orientés vers la consultation mémoire** (étape 4).
- Pour l'évaluation approfondie de **la fonction thymie uniquement**, un médecin traitant peut solliciter **la filière de gérontopsychiatrie du CHS spécialisé Ste Marie** (étape 4) s'il l'évalue comme l'orientation adaptée.

A noter, les personnes peuvent également intégrer le parcours directement par l'étape 2 (2.1 ou 2.2), sur orientation d'un professionnel (notamment pour les médecins traitants).

Par exemple, un médecin traitant peut orienter directement le patient vers une évaluation 2.1 (IDE formée) ou 2.2 s'il évalue la nécessité d'une évaluation gériatrique standardisée, en équipe pluridisciplinaire.

Les orientations vers une étape 2.1 et 2.2 sont à l'appréciation du médecin traitant, le cas échéant en lien avec les IDE déjà impliquées dans le parcours de prévention (qui, en cas d'étape 1 préalable, auront réalisées la gestion d'alerte).

#### 5/ Etape 3 – Elaboration du Plan Personnalisé de Santé :

Lorsque l'Equipe Mobile de Gériatrie réalise l'évaluation (étape 2.2) alors elle élabore le Plan Personnalisé de Santé et le propose au patient.

A la suite d'étapes 2.1 les patients peuvent, dans les préconisations du Plan Personnalisé de Santé, être adressés en étape 2.2 (évaluation gériatrique standardisée ou consultation gériatrique) ou en consultation mémoire pour venir compléter l'étape 2.1 déjà réalisée.

Dans ce cas-là, les résultats des évaluations qui ont déjà été réalisées par d'autres professionnels, sont partagés avec l'Equipe Mobile de Gériatrie – via la base de données du Gérontopôle. L'objectif étant de proposer aux patients uniquement des tests en complémentarité de ceux déjà passés précédemment.

#### 6/ Etape 4 – Suivi du Plan Personnalisé de Santé :

- Pour les patients ayant bénéficié d'une évaluation ou d'une consultation par l'Equipe Mobile de Gériatrie, les comptes rendus sont transmis au médecin traitant

- Pour les patients non suivis par l'Equipe Mobile de Gériatrie notamment ceux pour lesquels l'équipe a pu passer des étapes 1 (aidants), le suivi est confié aux IDE « sectorisées » du parcours de prévention Nord Aveyron. Le relais est réalisé par le biais de la Base de données du Gérontopôle : les IDE sont chargées de relancer l'étape 1 de ces patients 6 mois après.

#### 6/ Etape 5 – Soutien à la communauté / au déploiement local du projet :

Comme indiqué en point 1, l'Equipe Mobile de Gériatrie participe activement à la structuration du projet et également à la promotion de cette démarche de prévention sur tout le territoire du Nord Aveyron.

---

### **ANNEXE : Évaluation Gériatrique Standardisée - Multidimensionnelle** 15 domaines

- 01) Autonomie/Social/Isolement (AGGIR ou ADL/IADL, aidant : Zarit)
- 02) FRCV (FC, TA...)/Comorbidités (examens clinique et paracliniques)
- 03) Cognitif (5 mots, Horloge, MMS-GRECO, QoL-AD)
- 04) Comportemental (CAM, NPI-R ou NPI-ES en équipe soignante)
- 05) Humeur/Dépression/Anxiété (mini-GDS ou GDS, MADRS)
- 06) Sommeil (échelle d'Epworth)
- 07) Locomoteur/Équilibre/Marche (station unipodale 5", Get Up & Go)
- 08) Sensoriel/Vision (examen direct, acuité visuelle, couleurs, contraste, grille d'Amsler)/Audition (examen des CAE, test des 3 mots chuchotés)
- 09) Nutrition/Hydratation (poids, perte poids, IMC, MNA-SF ou MNA, albuminémie, CRP, risque cutané)
- 10) État bucco-dentaire (bilan odontologique)
- 11) Continence urinaire/fécale
- 12) Risque cutané (Norton, Braden)
- 13) Risque infectieux (vaccins, hygiène)
- 14) Douleur (EVA, EN, EVS, ECPA, Algoplus)
- 15) Risque médicamenteux (polymédication > analyse et réévaluation de l'ordonnance, alternatives non médicamenteuses)

## ANNEXE 5

### Parcours Santé Mentale

# Parcours patient ville-hôpital

## Secteur 12G02 : Espalion et Nord Aveyron

### Parcours ambulatoire conventionnel :

**Centre médico-  
psychologique (CMP)**

=> Espalion

Tél. 05 65 51 10 91

=> Saint-Geniez-d'Olt

Tél. 05 65 70 24 60

- Permanence accueil (IDE)
- Permanence téléphonique (médecin psychiatre, IPA, IDE)
- Consultation sur rdv (médecin psychiatre, IPA, IDE)

**Hôpitaux de jour (HJ)  
et Centre d'accueil  
thérapeutique  
à temps partiel (CATTP)**

=> Espalion

Tél. 05 65 51 02 35

=> Gabriac

Tél. 05 65 48 38 63

### Parcours spécifiques :

**Personnes âgées de plus  
de 70 ans avec troubles  
cognitivo-comportementaux**

**Équipe mobile  
de géro-psi-chiatrie  
(EMGP)**

Tél. 06 75 06 85 69

06 75 06 85 67

**Détresse psycho-sociale**

**Équipe mobile psychiatrie  
précarité (EMPP)**

Tél. 05 65 67 53 47

### Parcours urgence psychiatrique :

**Unité d'accueil,  
de diagnostic et d'orientation  
(UADO)**

Tél. 05 65 67 54 00

**ECHANGES PROFESSIONNELS CMP ESPALION / MSP NORD AVEYRON  
DEBUT 2023**

**Dates :**

- Argences-en-Aubrac – 16/02/2023
- Bozouls – 30/01/2023
- Entraygues – 19/01/2023
- Espalion – 31/01/2023
- Estaing - 12/01/2023
- Laguiole – 02/02/2023
- St Amans des Côtes – 09/01/2023
- St Chély d'Aubrac – 18/04/2023

**Participants :**

- Professionnels de santé libéraux
- Pour le CHS Sainte-Marie :
  - Gilles BERNARD, cadre de santé du secteur Nord Aveyron (en fin d'activité).
  - Béatrice LATAPIE-BOULOC, cadre supérieur de santé du secteur Nord Aveyron, de la filière réhabilitation, du SAMSAH Psy et représentante du CHS à la CPTS NA, au sein des Schémas départementaux Majeurs vulnérables / Enfance famille
  - Florian CHARRIER, IPA-mention psychiatrie santé mentale (précédemment infirmier en psychiatrie au sein du CHS dont UADO Rodez et Centre de Réadaptation psychosociale et CMP Espalion)

**Contacts CMP Espalion :**

[florian.charrier@ahsm.fr](mailto:florian.charrier@ahsm.fr) (également sur Médimail) + présent sur SPICO  
[cmp.espalion-rdz@ahsm.fr](mailto:cmp.espalion-rdz@ahsm.fr) – mail classique

**Accueil (n° public) :** 05 65 51 10 90

**Permanence infirmière :** 05 65 51 10 91

**Points abordés :**

1/ Rappel du contexte global : la circulaire fondatrice du 15 mars 1960, qui a développé - en psychiatrie - les soins ambulatoires prodigués par une équipe pluridisciplinaire, responsable de la prise en charge de tous les patients d'un territoire (sectorisation).

L'objectif est de proposer des soins au plus proche des patients, en attribuant un rôle central aux CMP.

2/ Rappel de l'offre de soins globale au sein du Centre Hospitalier Spécialisé (CHS) Sainte-Marie :

En Aveyron, il y a 4 secteurs géographiques rattachés à Sainte-Marie + le secteur du Sud Aveyron rattaché au CH de Millau. Le secteur Espalion - Nord Aveyron est le secteur 2 (12G02). Toutefois, l'ensemble des soins sans consentement de l'Aveyron (y compris pour le secteur Sud) relève du CHS Sainte-Marie, seul établissement à être habilité à les recevoir.

Sur le plan sanitaire, le CHS dispose, au total, 214 lits (en comptant les 2 cliniques de Rodez et Villefranche-de-Rouergue) et des structures ambulatoires (CMP, Hôpitaux de jour, Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel, Equipe mobiles).

A noter, Sainte-Marie gère également des structures médico-sociales : l'EHPAD de Flagnac, 1 Maison d'Accueil Spécialisée MAS, 1 Etablissement et Service d'Aide par le Travail ESAT, le Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en addictologie CSAPA, le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (Samsah Handicap psychique) en co-gestion avec la fondation OPTEO( anciennement ADAPEI)

-> Voir plaquette détaillée en PJ

### 3/ Les parcours en psychiatrie en Nord Aveyron :

-> Voir Infographie de synthèse + plaquettes détaillées en PJ

Pour rappel l'accès à la filière psychiatrique (hors situation de crise relevant de l'UADO – voir ci-après) se fait dans un 1<sup>er</sup> temps par une consultation au CMP d'Espalion (infirmier de permanence puis prise de RDV psychiatre, psychologue, IPA...) : pas d'intervention au domicile en 1<sup>ère</sup> intention.

### Les Centres Médico-Psychologiques (CMP) – Espalion et St Geniez

Pour les patients à **partir de 16 ans** (avant pédo-psychiatrie UMPA CH J PUEL , le relais avec l'UMPA est travaillé conjointement).

**Le CMP reste le pivot pour la prise en charge des patients y compris pour les urgences** pour évaluer les situations du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00.

Les infirmiers réalisent une 1<sup>ère</sup> évaluation et, si l'état du patient le nécessite et si le médecin psychiatre est disponible, ce dernier peut également voir le patient. Lorsque nécessaire, l'équipe du CMP fait le lien avec celle de l'UADO.

*L'Unité d'Accueil, de Diagnostic et d'Orientation (UADO) de Rodez prend en charge les personnes en situation de décompensation psychotique (par exemple, une personne bipolaire en phase maniaque) ou présentant des idéations suicidaires.  
Présence d'infirmiers et d'un psychiatre 24h/24h.*

#### Equipe CMP :

- 11 infirmier.ère.s (formé.e.s TCC, thérapie systémique, relaxation)
- 1 IPA
- 1 Assistante Sociale
- 3 psychologues (dont 1 spécialisée sur le lien mère-enfant sur le CMP St Geniez et une qui devrait être formée en EMDR prochainement)
- 2 médecins psychiatres :
  - **CMP Espalion :**  
Dr PICY-PANIS Laurence à 50 % entre HJ et CMP : 1 mardi / 2, mercredi et jeudi. Se forme actuellement en thérapie systémique.  
Dr GHENEA Dan Nicolae : 40 % CMP (lundi, mardi) + 60 % à la Clinique de Bourran Sainte-Marie
  - **CMP St Geniez :** des vacations de psychiatres
- 2 secrétaires

#### Horaires :

- Espalion : du lundi au vendredi de 9h à 17h (16h45 pour les patients), en continu, avec des permanences d'infirmiers d'accueil tous les jours.

- St Geniez : 3 jours : lundi, jeudi et vendredi/ semaines de 10h à 16h, en continu, avec des permanences d'infirmiers d'accueil.

Les médecins du CMP peuvent être joints par téléphone, en 2<sup>ème</sup> intention après échanges avec infirmier, selon leurs disponibilités.

Les professionnels du CMP fonctionnent en équipe, avec des RCP tous les lundis matin.

## **2 Hôpitaux de Jour** (médecin référent Dr PICY-PANIS)

Sur orientation, après la consultation médicale ou IPA

Admissions ½ journée ou journée complète, admissions rapides (environ 15 jours)

Possibilité de bénéficier de bons de transport (sur prescription médicale) pour les patients en ALD pour pathologie psychiatrique.

En soutien après une hospitalisation ou, également, en prévention

Travail : Evaluation clinique, entretien, atelier à médiation

Les activités proposées varient selon l'HJ et selon les périodes : cuisine, marche/randonnée, ateliers créatifs / à venir affirmation de soi, ateliers mémoires, sorties (musée, pique-nique)

- **Hôpital de jour (HJ) d'Espalion – du Verdié** – 15 places  
*4 Rue Georges Buchens, 12500 Espalion*
  - Prise en charge « classique » avec un temps d'accueil, d'activité et avec débriefing en fin de journée (1/2 journée ou journée)
  - **CATTP** à temps partiel : le patient vient alors uniquement pour une activité (par exemple relaxation)
- **Hôpital de jour (HJ) de Gabriac**  
*Le Rial, 12340 Gabriac*
  - HJ plus atypique, ouvert sur l'extérieur (un verger, un jardin) – 15 places
  - La spécificité de cette HJ = la présence d'un moniteur atelier, à la demande travail d'accompagnement de certains patients vers le mode du travail, en milieu ordinaire ou protégé (ESAT)

## **Les équipes mobiles du CHS intervenant en Nord Aveyron :**

- **Equipe mobile de géronto-psychiatrie, EMGP :**

Pour les patients, âgés de + de 60 ans, atteints de troubles neurocognitifs, avec troubles du comportement associé ou des personnes souffrant de troubles psychiatriques, vieillissantes.

Missions : notamment lien ville-hôpital : pour préparer des hospitalisations programmées et réaliser le suivi post-hospitalisation.

Equipe : 2 infirmières pour le secteur Nord Aveyron + 1 IPA (Charlotte MARTY) qui peut intervenir sur demande pour former les équipes

- **Equipe mobile psychiatrie précarité, EMPP :**

Pour tout le département (y compris le secteur Sud : Millau Saint-Affrique – sauf soins sans consentement)

Nouvellement déployée en Aveyron

Il s'agit d'un « aller vers », pour accompagner vers le soin les personnes qui en sont le plus éloigné (notamment lorsque les personnes refusent d'aller consulter au CMP), avec déplacement au domicile pour ramener vers le soin. C'est 1 moyen de transition.

L'équipe peut être saisie par les mairies, les associations, les professionnels de santé – une plateforme. Il est nécessaire que l'équipe soit introduite par un tiers.

Délai d'intervention rapide <10 jours.

Equipe : 1 psychologue et 3 infirmières

### **Offre complémentaire sur le territoire :**

- **Accueil Familial Thérapeutique (AFT)** : 13 familles en Nord Aveyron.

Pour les personnes souffrant d'une pathologie psychotique stabilisée et les patients atteints d'une pathologie psychique leur permettant de vivre dans un environnement familial

- **Education thérapeutique :**

Possibilité de proposer des programmes d'éducation thérapeutiques sur notre territoire ou celui de Rodez, suivant la demande et le nombre patient

### **4/ Zoom sur le rôle de l'Infirmier en Pratique Avancée (IPA) au sein des CMP – Florian CHARRIER :**

Le métier d'IPA a vu le jour pour venir compléter l'offre de soins existante, pas pour remplacer le médecin ou les infirmiers.

Le diplôme est obtenu après 2 ans d'études spécifiques :

- 1<sup>ère</sup> année = tronc commun : bases cliniques, sémiologie, pharmacologiques
- 2<sup>ème</sup> année = spécialisation

Il existe une mention « psychiatrie – santé mentale » que Florian CHARRIER a suivi sur la faculté de médecine de Limoges et de Bordeaux.

Il a réalisé 2 stages au cours de son cursus : 1<sup>ère</sup> année, 2 mois à Palliance 12 / 2<sup>ème</sup> année, 4 mois au CMP d'Espalion.

Le cadre d'intervention des IPA a été précisé par des décrets de 2018, qui ont été mis à jour par plusieurs décrets.

Les IPA interviennent dans le cadre d'un protocole d'organisation signés avec des médecins (délégation de tâches) et après avoir contractualisé avec le patient (rappel de ses droits)

- L'IPA peut intervenir auprès de patients stabilisés ou en phase aiguë pour renforcer le suivi.
- Le médecin reste le référent du patient et continue de le suivre à une fréquence fixée par le médecin. Les RDV de l'IPA s'intercalent entre ces RDV médicaux.

Les suivis confiés à l'IPA permettent de libérer du temps médical, pour des RDV intermédiaires et également d'améliorer l'accès aux soins : renouvellement de traitements, bilan, orientations, dossier d'admission ou de prestation.

- IPA reprend notamment l'historique du patient : l'anamnèse.

Il participe toutes les semaines avec l'équipe du CMP aux réunions de suivis cliniques.

- L'IPA ne peut pas réaliser de primo-prescription. Il peut renouveler des ordonnances du psychiatre uniquement (pas d'un généraliste), en ajustant les traitements pour les traitements psychotropes, substitutif, anti-douleur (cf. Décret). **Il dispose d'ordonnances sécurisées.**

- Une évolution du métier d'IPA est en cours pour l'année 2023/24, désormais l'IPA pourra recevoir un patient directement adressé par un médecin généraliste ou un spécialiste et renouveler le traitement prescrit en l'adaptant si nécessaire (avant que le psychiatre ne reçoive le patient) -> LOI n° 2023-379 du 19 mai 2023, dite loi Rist.

Autres missions de l'IPA :

- Temps de recherche clinique : meta-analyse ...
- Formation / coordination clinique : psycho-trauma, dépression résistante ... interne – liaisons ville-hôpital + formation continue

#### 5/ Autres informations :

- **Evolutions actuelles en psychiatrie :**
  - o Hospitalisations de plus courte durée avec relais ou non en ambulatoire
  - o Patient acteur de sa prise en charge (empowerment)
  - o Renforcement des droits des patients, dans le choix de sa prise en charge et de ses thérapeutiques
- **Prévention des addictions :** CARUD à Espalion

### **CONCLUSION : Echanges / demandes exprimées par les équipes des MSP :**

\* Les médecins généralistes, lors de toutes les réunions, ont valorisé les liens étroits avec les infirmiers du CMP, facilement joignables et disponibles.

Ils ont exprimé 3 attentes :

- La principale consiste à être informé des suivis / traitements en psychiatrie en cours (notamment pour les interactions médicamenteuses mais pas uniquement) et à recevoir un courrier suite à l'adressage, en tant que médecin traitant (parcours classique « médecin traitant -> spécialiste).

A minima les médecins traitants souhaiteraient être informés de l'existence d'un suivi en psychiatrie.

Au sein de centre hospitalier Sainte-Marie de Rodez, le choix est actuellement laissé au patient, qui doit donner son consentement à l'échange / partage d'informations strictement nécessaires avec d'autres professionnels de santé qui participent à sa prise en charge hors de notre institution.

Les médecins libéraux ont interrogé le fait de pouvoir échanger / partager des informations avec l'équipe du CHS Sainte-Marie, sans demande expresse de consentement au patient, dans le cadre d'un fonctionnement en équipe de soins (informations strictement nécessaires au suivi d'un même patient, réputées confiées à l'ensemble de l'équipe de soins, à condition d'en informer le patient et que ce dernier ne s'y oppose pas).

S'il est souhaité un recueil systématique du consentement du patient (d'un point de vue éthique notamment), il a été proposé, dans l'éclairage dispensé au patient, de positionner spécifiquement le médecin traitant, dont le rôle est essentiel dans le suivi somatique.

Au sein de centre hospitalier Sainte-Marie de Rodez, une réflexion est en cours pour faire évoluer ce processus.

- La seconde consiste à pouvoir échanger directement avec les médecins psychiatres (compliqué par la pénurie de médecin psychiatre actuellement).

-> *Proposition de F CHARRIER IPA : possibilité d'échanges réguliers (1/an) IPA – médecin traitant – patients suivis par ce MT (sauf si le patient s'oppose à l'échange d'information avec son médecin traitant)*

- La dernière consiste à pouvoir travailler avec les équipes du CHS des hospitalisations programmées.

\* Les infirmiers libéraux et les psychologues ont exprimé des relations insuffisantes avec leurs homologues du CMP et fait remonter la nécessité de renforcer les échanges d'informations pour des mêmes patients accompagnés, dans l'objectif d'améliorer les prises en soin.

\* *Proposition concernant la difficulté d'acceptation des suivis en psychiatrie par les patients suivis en libéral uniquement :*

*Lorsqu'un médecin est en difficulté avec un patient qui refuse les soins psychiatriques, exceptionnellement, il est possible d'organiser une rencontre avec l'IPA en MSP sur RDV avec le médecin et le patient.*

\* *Proposition en lien avec la mission de formation de l'IPA : il est possible d'envisager des temps de formations avec l'IPA au sein des MSP sur des thématiques identifiées conjointement.*

## ANNEXE 6

Prévention

Exemple d'évaluation Journée Santé Femmes : Espalion

# **EVALUATION FORMULAIRES**

**Journée « S’informer et se  
faire dépister »**

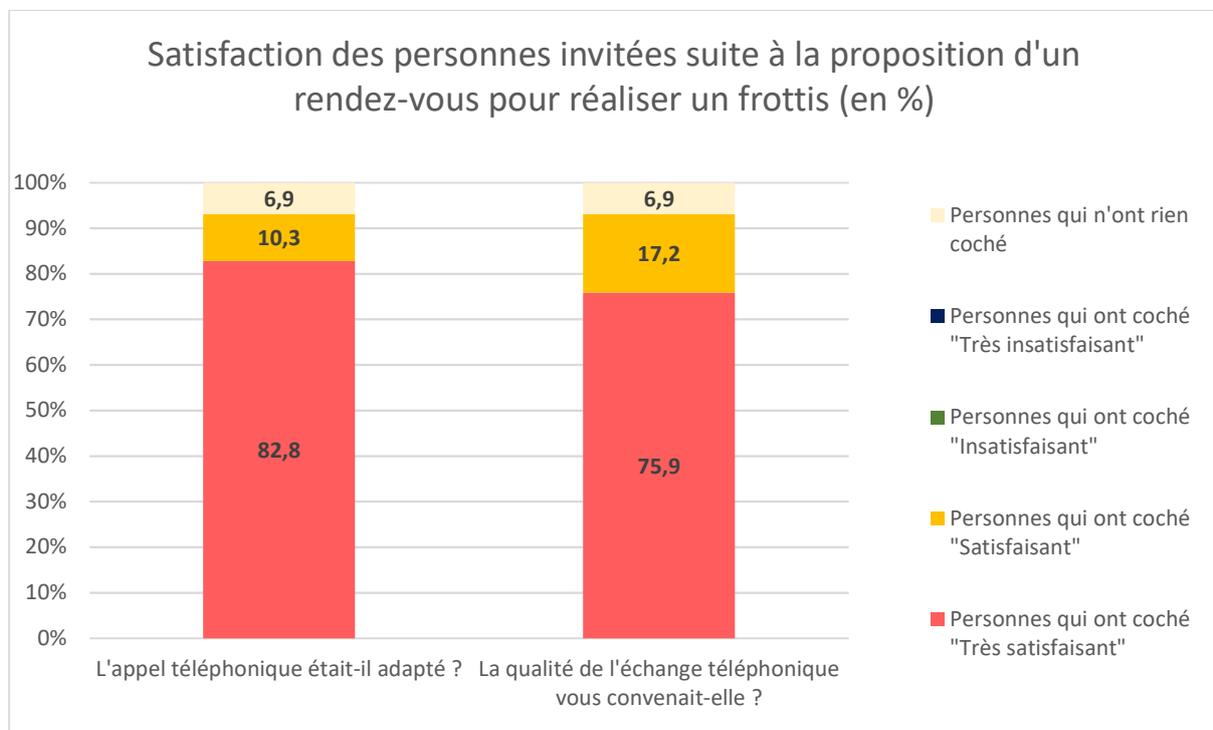
**Maison de Santé  
Pluridisciplinaire d’ESPALION**

**21/09/2023**

# AVIS DES PARTICIPANTES

## 1. Proposition du rendez-vous pour réaliser un frottis de dépistage

	Personnes qui ont coché "Très satisfaisant"		Personnes qui ont coché "Satisfaisant"		Personnes qui ont coché "Insatisfaisant"		Personnes qui ont coché "Très insatisfaisant"		Personnes qui n'ont rien coché		TOTAL	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
L'appel téléphonique était-il adapté ?	24	82,8	3	10,3	0	0,0	0	0,0	2	6,9	29	100,0
La qualité de l'échange téléphonique vous convenait-elle ?	22	75,9	5	17,2	0	0,0	0	0,0	2	6,9	29	100,0



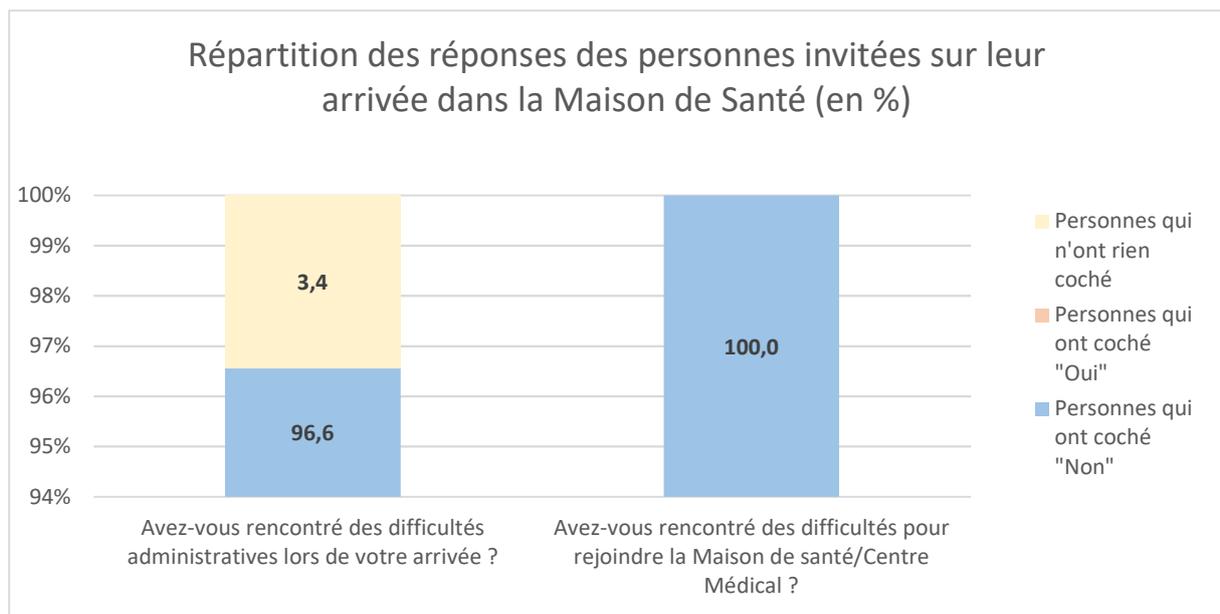
D'après ce diagramme en bâton, nous constatons que sur 29 personnes invitées, **24** participantes (soit environ **83%**) ont répondu être **très satisfaites de l'appel téléphonique** passé par la Maison de santé et **3** autres participantes (soit **10,3%**) ont coché être **satisfaites**.

En ce qui concerne **la qualité de l'échange téléphonique**, **22** participantes sur 29 (soit environ **76%**) ont répondu en être **très satisfaites** et **5** autres personnes (soit **17,2%**) ont coché être **satisfaites**.

*A noter, pour chacune de ces deux questions, 2 personnes n'y ont pas répondu.*

## 2. Arrivée dans la Maison de Santé

	Personnes qui ont coché "Non"		Personnes qui ont coché "Oui"		Personnes qui n'ont rien coché		TOTAL	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Avez-vous rencontré des difficultés administratives lors de votre arrivée ?	28	96,6	0	0,0	1	3,4	29	100,0
Avez-vous rencontré des difficultés pour rejoindre la Maison de santé ?	29	100,0	0	0,0	0	0,0	29	100,0



D'après ce graphique, nous pouvons constater que sur 29 participantes **28** (soit environ **97%**) ont répondu **ne pas avoir rencontré des difficultés administratives lors de leur arrivée** à la Maison de Santé.

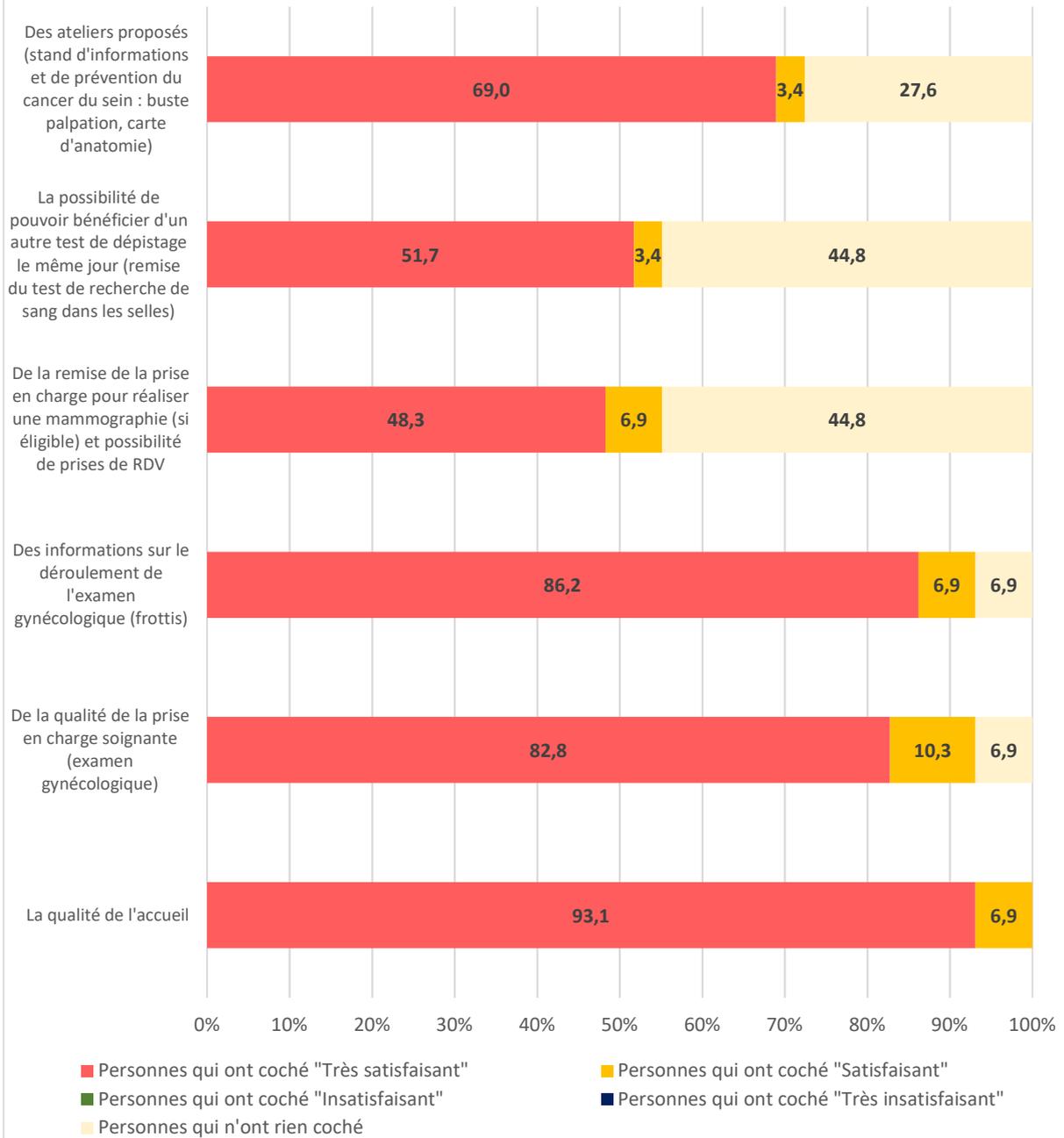
*A noter, pour cette question, 1 participante n'a rien coché.*

Sur la question : « **Avez-vous rencontré des difficultés pour rejoindre la Maison de Santé ?** », **100%** des participantes ont répondu « **Non** ».

### 3. Accueil et prise en charge dans la Maison de Santé

	Personnes qui ont coché "Très satisfaisant"		Personnes qui ont coché "Satisfaisant"		Personnes qui ont coché "Insatisfaisant"		Personnes qui ont coché "Très insatisfaisant"		Personnes qui n'ont rien coché		TOTAL	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
La qualité de l'accueil	27	93,1	2	6,9	0	0,0	0	0,0	0	0,0	29	100,0
De la qualité de la prise en charge soignante (examen gynécologique)	24	82,8	3	10,3	0	0,0	0	0,0	2	6,9	29	100,0
Des informations sur le déroulement de l'examen gynécologique (frottis)	25	86,2	2	6,9	0	0,0	0	0,0	2	6,9	29	100,0
De la remise de la prise en charge pour réaliser une mammographie (si éligible) et possibilité de prises de RDV	14	48,3	2	6,9	0	0,0	0	0,0	13	44,8	29	100,0
La possibilité de pouvoir bénéficier d'un autre test de dépistage le même jour (remise du test de recherche de sang dans les selles)	15	51,7	1	3,4	0	0,0	0	0,0	13	44,8	29	100,0
Des ateliers proposés (stand d'informations et de prévention du cancer du sein : buste palpation, carte d'anatomie)	20	69,0	1	3,4	0	0,0	0	0,0	8	27,6	29	100,0

## Satisfaction des personnes invitées suite à leur accueil et prise en charge par la Maison de Santé (en %)



D'après ce diagramme en barre, nous constatons qu'environ **93%** des personnes invitées (soit **27** personnes) ont répondu être **très satisfaites de la qualité de l'accueil** à la MSP et environ **7%** (soit **2** personnes) ont répondu être **satisfaites**.

En ce qui concerne **la qualité de la prise en charge soignante** (examen gynécologique), **24** participantes sur 29 (soit environ **83%**) ont répondu en être **très satisfaites** et **3** autres (soit **10,3%**) ont coché être **satisfaites**.

De même, pour **les informations sur le déroulement de l'examen gynécologique** (frottis), **25** personnes invitées sur 29 (soit **86.2%**) ont répondu être **très satisfaites** et **2** autres personnes invitées (soit environ **7%**) ont coché être **satisfaites**.

*A noter, pour chacune de ces deux dernières questions, 2 personnes n'y ont pas répondu.*

Sur **la remise de la prise en charge pour réaliser une mammographie** (si éligible) **et la possibilité de prises de RDV**, nous pouvons nous apercevoir qu'un peu plus de **48 %** des personnes invitées (soit **14** personnes) ont répondu être **très satisfaites** et environ **7%** des autres participantes (soit **2** personnes) ont coché être **satisfaites**.

Sur **la possibilité de pouvoir bénéficier d'un autre test de dépistage le même jour** (remise du test de recherche de sang dans les selles), environ **52%** des personnes invitées (**15** personnes) ont répondu en être **très satisfaites** et **1** participante a coché être **satisfaite**

*Sur ces 2 derniers points, il est important de noter qu'environ **45%** des participantes (**13** personnes) n'ont pas donné leurs opinions.*

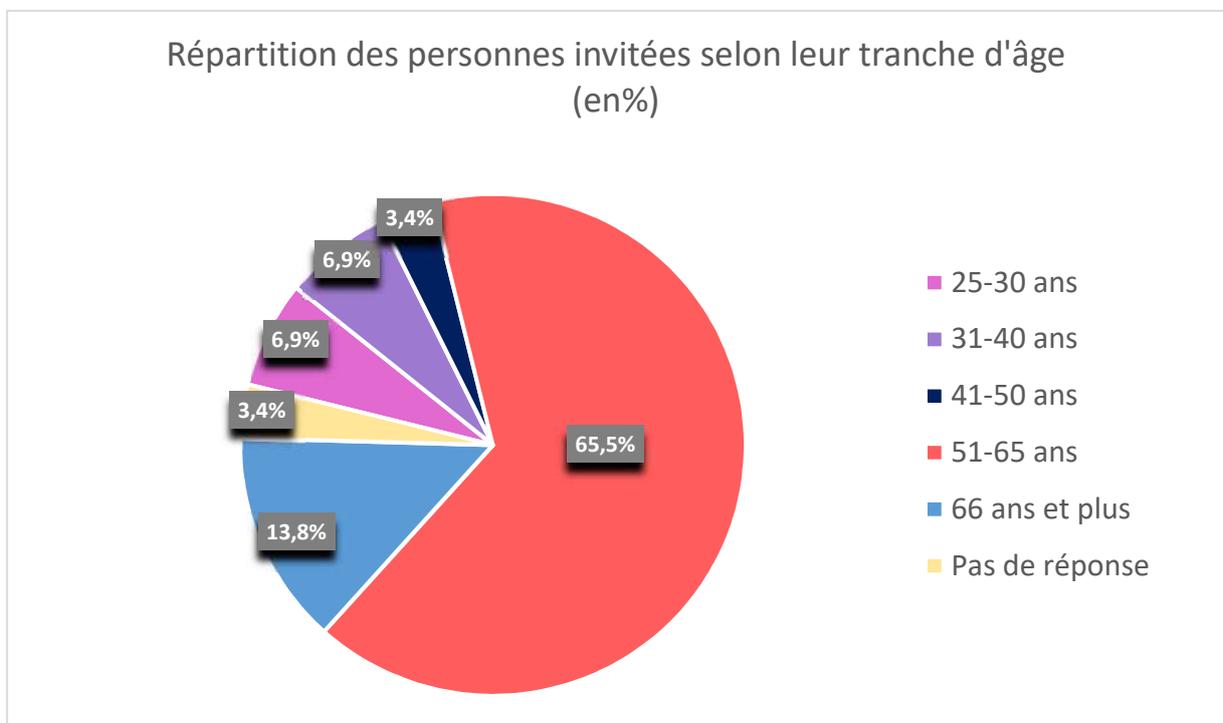
A propos **des ateliers proposés** (stand d'informations et de prévention du cancer du sein : buste palpation, carte d'anatomie), sur 29 personnes invitées, **20** personnes (soit **69%**) ont répondu être **très satisfaites** et **1** participante a coché être **satisfaite**.

*A souligner, **8** personnes n'ont pas répondu à cette question, soit environ **28%** des personnes invitées.*

# PROFIL DES PARTICIPANTES

## 1. Tranche d'âge des participantes

	Personnes invitées	
	Effectifs	%
25-30 ans	2	6,9
31-40 ans	2	6,9
41-50 ans	1	3,4
51-65 ans	19	65,5
66 ans et plus	4	13,8
Pas de réponse	1	3,4
TOTAL	29	100,0

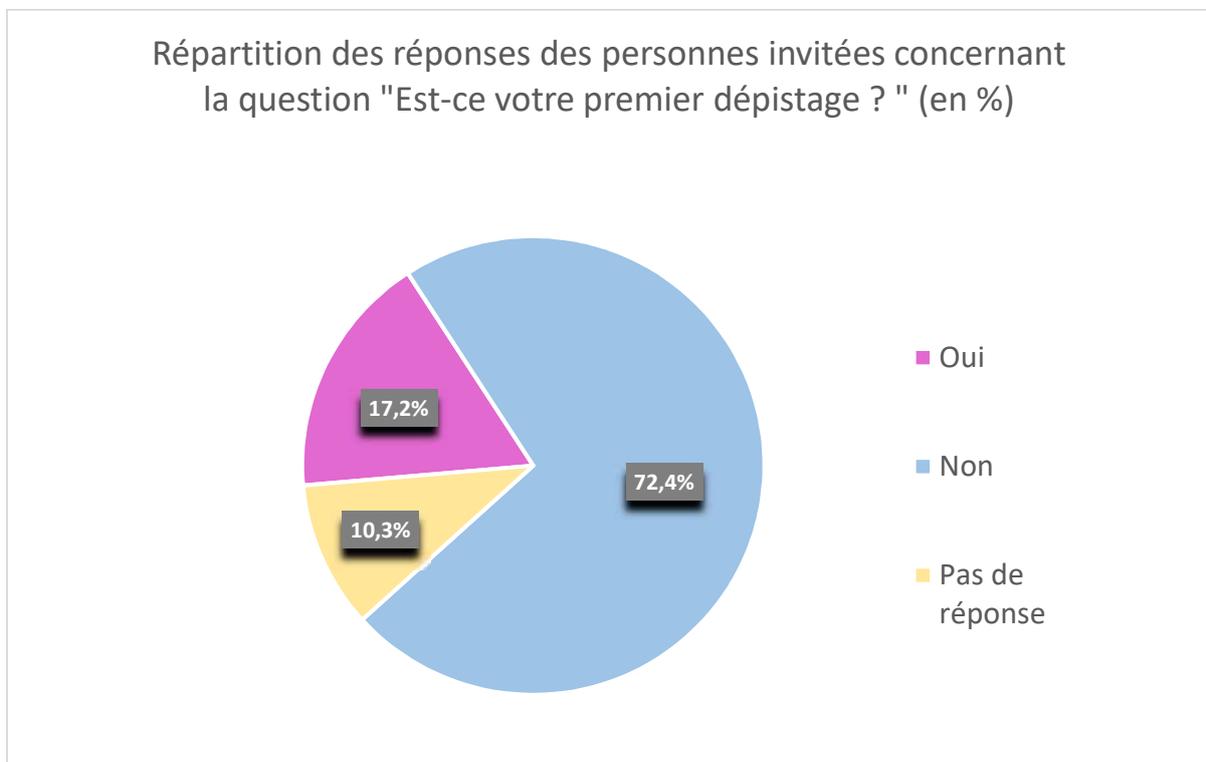


D'après ce diagramme en secteurs, on constate que sur 29 participantes **19** (soit **65,5%**) sont **âgées de 51 à 65 ans** et **4** autres participantes ont **66 ans et plus** (soit environ **14%**). La part des **25-30 ans** et **31-40 ans** représentent **respectivement 6.9%** des personnes invitées et **1** personne se trouve dans la part des **41-50 ans**.

*A noter, 1 personne n'a pas répondu à cette question.*

## 2. Question : Est-ce votre premier dépistage ?

	Personnes invitées	
	Effectifs	%
Oui	5	17,2
Non	21	72,4
Pas de réponse	3	10,3
TOTAL	29	100,0

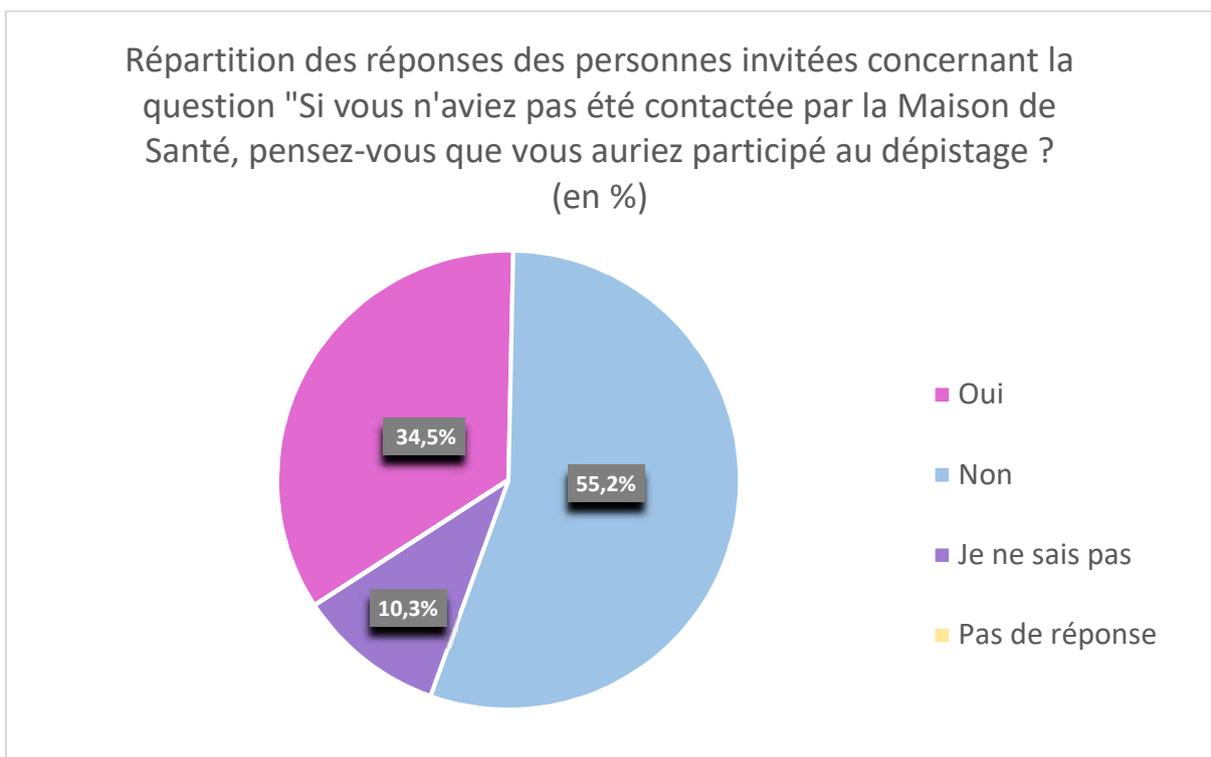


D'après ce graphique, nous pouvons constater que pour **21** personnes invitées sur 29 (soit **72,4%**), ce n'est **pas le premier dépistage**. En revanche, pour **5** autres participantes (soit **17,2%**) c'est le premier.

*A souligner, 3 personnes n'ont pas répondu à cette question.*

3. Question : Si vous n'aviez pas été contactée par la Maison de Santé, pensez-vous que vous auriez participé au dépistage ?

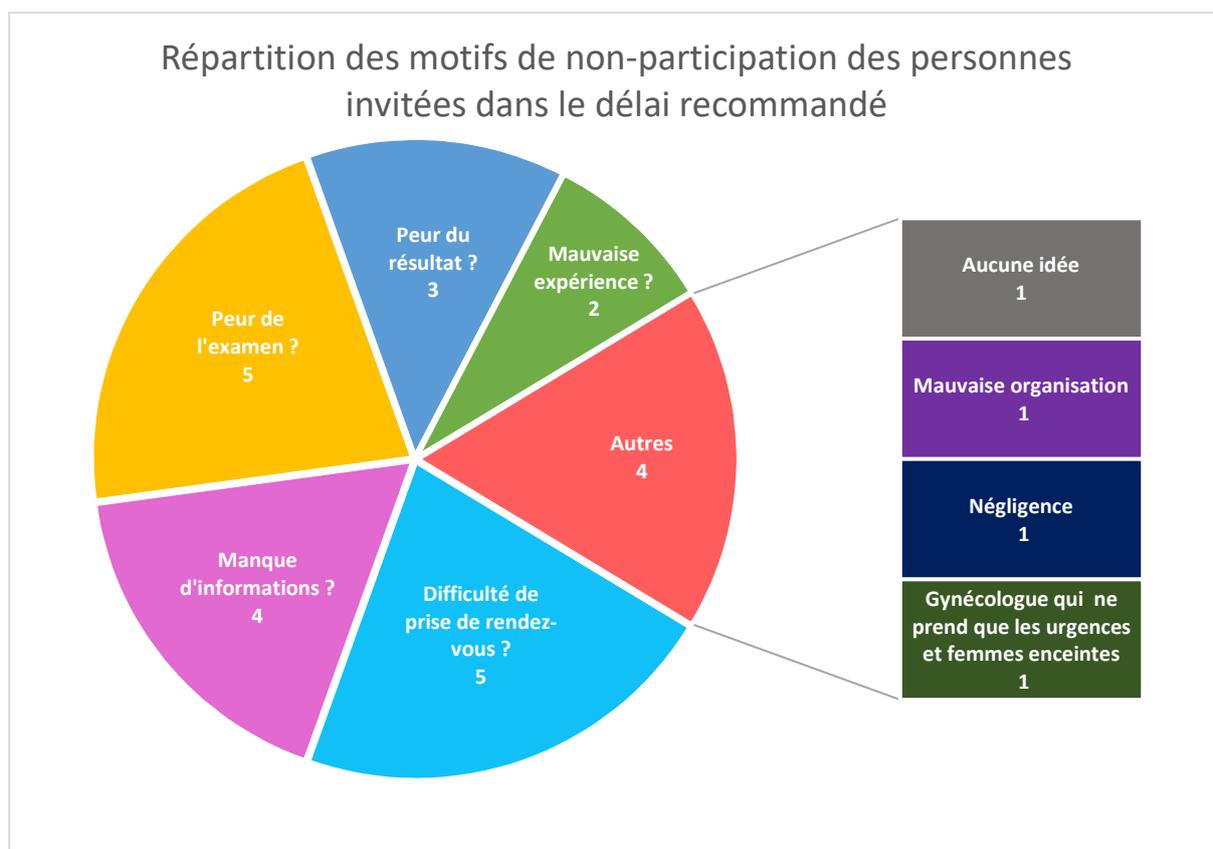
	Personnes invitées	
	Effectifs	%
Oui	10	34,5
Non	16	55,2
Je ne sais pas	3	10,3
Pas de réponse	0	0,0
TOTAL	29	100,0



D'après ce diagramme à secteur, on constate que **plus de 55% des participantes (16 personnes) ne pensent pas qu'elles auraient participé au dépistage si elles n'avaient pas été contactées par la Maison de Santé**. Par contre, **10** autres participantes (soit **34,5%**) pensent que « **Oui** ». Enfin, **3** personnes invitées (soit **10,3%**) ont répondu **ne pas savoir**.

**4. Question : Si non, pourquoi n'aviez-vous pas participé dans le délai recommandé :  
(plusieurs choix possibles)**

		Personnes qui ont coché "Oui" pour le motif	
		Effectifs	%
Difficulté de prise de rendez-vous ?		5	31,3
Difficulté pour se déplacer ?		0	0,0
Manque d'informations ?		4	25,0
Peur de l'examen ?		5	31,3
Peur du résultat ?		3	18,8
Mauvaise expérience ?		2	12,5
Autres	Aucune idée	1	6,3
	Mauvaise organisation	1	6,3
	Négligence	1	6,3
	Gynécologue qui ne prend que les urgences et femmes enceintes	1	6,3
	Total autres	4	25,0



D'après ce graphique en barres de secteur, nous constatons que sur les 16 personnes à avoir répondu non à la question « Si vous n'aviez pas été contactée par la Maison de Santé, pensez-vous que vous auriez participé au dépistage ? » **5 personnes** ont évoqué comme **raison principale de non-participation** dans le délai recommandé, **la difficulté de prise de rendez-vous** et **5 autres** ont répondu comme motif le fait d'avoir **peur de l'examen**.

Pour **4 personnes** invitées, c'est le **manque d'informations** qui en est la cause.

Pour **3**, cela est dû à **la peur du résultat**.

Pour **2** participantes, c'est à cause d'**une mauvaise expérience**.

Enfin, les autres motifs évoqués (une seule fois) sont :

- **un gynécologue qui ne prend que les urgences et les femmes enceintes,**
- **une mauvaise organisation,**
- **de la négligence,**
- **aucune idée.**

# CONCLUSION

### Concernant l'avis des participantes :

Nous pouvons en conclure que les personnes invitées par la Maison de Santé d'Espalion ont largement été **très satisfaites** (soit environ **83%**) de **l'appel téléphonique** qu'elles ont reçu pour la proposition d'un rendez-vous **afin de réaliser un frottis de dépistage**. Elles ont été **également très satisfaites** de **la qualité de l'échange** de ce dernier (soit environ **76%**).

Pour ce qui est de l'arrivée dans la Maison de Santé, **96,6%** des participantes ont répondu **ne pas avoir rencontré des difficultés administratives lors de leur arrivée** à la Maison de Santé et **100%** des participantes ont répondu qu'elles n'avaient **pas rencontré des difficultés pour rejoindre la Maison de Santé**.

Au niveau de **l'accueil et de la prise en charge dans la Maison de Santé** :

**93%** des personnes invitées ont répondu être **très satisfaites** de **la qualité de l'accueil**.

**82,8%** des participantes ont répondu être **très satisfaites** de **la qualité de la prise en charge soignante** (examen gynécologique) De même, pour **les informations sur le déroulement de l'examen gynécologique** (frottis), elles ont répondu à **86,2%** en être **très satisfaites**.

Sur **la remise de la prise en charge pour réaliser une mammographie** (si éligible) **et la possibilité de prises de RDV**, nous pouvons nous apercevoir qu'un peu plus de **48 %** des personnes invitées ont répondu être **très satisfaites**. En sachant, qu'environ **45%** des personnes invitées **n'ont pas répondu** à cette question.

Sur **la possibilité de pouvoir bénéficier d'un autre test de dépistage le même jour** (remise du test de recherche de sang dans les selles), environ **52%** des participantes ont répondu en être **très satisfaites**. En sachant, comme précédemment qu'environ **45%** des personnes invitées **n'ont pas répondu** à cette question.

**69%** des personnes invitées ont répondu être **très satisfaites des ateliers proposés** (stand d'informations et de prévention du cancer du sein : buste palpation, carte d'anatomie). En sachant, qu'environ **28%** des participantes **n'ont pas répondu** à cette question.

### Concernant le profil des participantes :

Elles sont **majoritairement âgées de 51 à 65 ans** (**65,5%** des participantes).

Pour **72,4%** des personnes invitées, **ce n'est pas leur premier dépistage**.

**55,2%** des participantes **ne pensent pas qu'elles auraient participé au dépistage si elles n'avaient pas été contactées par la Maison de Santé**.

Les **raisons principales** de leur non-participation dans le délai recommandé sont **la difficulté de prise de rendez-vous** et **la peur de l'examen**.